This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 8893.24

Harvard College Library

FROM

.....

.....

.....

DUPLICA
NOV 1 1922
GOV. DOCS.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

PAR M. GEORGES PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

AU NOM DE LA COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES

ET MUNICIPALES

CHARGÉE D'ENA[illegible] [illegible]AT D[illegible] L'INVENTAIRE DES LIVRES IMPRIMÉS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET LES MOYENS D'EN EFFECTUER L'IMPRESSION

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCIV

C-2
25 bis

à Monsieur Levasseur,

son très affectionné cou

Georges Sicot

à Monsieur Levasseur,

son très affectionné cousin

Georges Picot

RAPPORT

PRÉSENTÉ

À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

PAR M. GEORGES PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

AU NOM DE LA COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES

ET MUNICIPALES

CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉTAT DE L'INVENTAIRE DES LIVRES IMPRIMÉS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET LES MOYENS D'EN EFFECTUER L'IMPRESSION

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCIV

B 8893.24

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

B

DIVISION DU RAPPORT.

Pages.

AVANT-PROPOS. 1

PREMIÈRE PARTIE.

I. HISTORIQUE.

1. État numérique des imprimés. 5
2. Classement et inventaire avant la Révolution 6
3. Classement et inventaire de la Révolution jusqu'en 1838. . 8
4. Classement et inventaire de 1840 à 1851. 9
5. Classement et inventaire de 1852 à 1874. 11
6. Impulsion donnée en 1875 15

II. ÉTAT ACTUEL.

1. Achèvement de l'œuvre entreprise en 1875. 18
2. État de l'inventaire sur répertoires manuscrits. 20
3. État de l'inventaire. — Catalogues imprimés. 20
4. État de l'inventaire. — Bulletins périodiques. 22
5. État de l'inventaire. — Répertoires et inventaires tirés du Bulletin 24
6. État de l'inventaire. — Catalogues spéciaux. — Factums. . . 26
7. État de l'inventaire sur cartes mobiles. 26
Résumé 27

DEUXIÈME PARTIE.

PUBLICATION DE L'INVENTAIRE.

Nécessité d'imprimer le Catalogue général. 29
Plan général. — L'inventaire doit tout comprendre. 31

B 8893.24

Harvard College Library

FROM

.....

.....

.....

quiétudes succédait une période d'élan; les efforts d'un personnel aussi dévoué que modeste se manifestaient sans bruit suivant une méthode plus précise, et peu à peu l'œuvre avançait.

L'opinion publique alarmée parce qu'elle n'est pas instruite.

Après les doléances que tout le monde entendait, se produisait ainsi un travail silencieux et très fécond que peu de personnes pouvaient mesurer. Ce contraste n'était pas le seul qui pût tromper l'opinion publique sur la réalité des choses.

On ne parlait pas seulement dans l'intérieur de la Bibliothèque et parmi les érudits de la confection des inventaires : dans les deux Chambres, lors de la présentation de la loi de finances, dans les rapports de commission ou au cours de la discussion du budget, il était souvent question du Catalogue de la Bibliothèque nationale : c'était une grande œuvre sans cesse annoncée et toujours promise. Cette espérance était scellée par des votes de crédits. A une certaine époque, on vit paraître les catalogues méthodiques de l'His-

---

servateur honoraire du département des estampes à la Bibliothèque nationale; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale; Paul Deschanel, député; Desjardins, chef du 2e bureau de la direction du secrétariat et de la comptabilité; Fosse, ancien avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État; de la Blanchère, inspecteur général des bibliothèques et des archives; Lacombe, inspecteur général des bibliothèques et des archives; Lavoix, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève; Maspero, membre de l'Institut; du Mesnil, conseiller d'État; Gaston Paris, membre de l'Institut; Passier, chef du 3e bureau de la direction du secrétariat et de la comptabilité; Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et des archives; de Rozière, sénateur, membre de l'Institut; Schlumberger, membre de l'Institut; Servois, garde général des Archives nationales; Albert Sorel, membre de l'Institut; Henri Omont, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, *secrétaire*.

toire de France et de la Médecine; la satisfaction était vive; puis les publications s'arrêtèrent : on disait que l'œuvre des catalogues méthodiques était suspendue. On y avait, assurait-on, renoncé et cependant les crédits figuraient encore dans les tableaux du budget annuel. Cette seconde contradiction pouvait faire naître des méprises qu'il était dangereux de ne pas dissiper.

Ceux qui voyaient de près les progrès réguliers d'une œuvre d'organisation et d'ordre ne concevaient aucun doute; mais il ne suffit pas que les initiés soient éclairés et rassurés. Votre prédécesseur a pensé, Monsieur le Ministre, que l'heure était venue d'examiner de près et de faire connaître la mesure du travail accompli. La Commission des bibliothèques nationales et municipales a été chargée de cet examen.

La Commission de 1893 chargée de faire la lumière.

Plus heureuse qu'aucune de ses devancières, la Commission de 1893, loin de se trouver, comme en 1850, en face d'un chaos inextricable ou, comme en 1858, en présence de systèmes douteux, n'a eu qu'à constater le succès d'efforts poursuivis avec autant de fermeté que de méthode. Elle a constaté, dès le début de ses travaux, et elle tient à déclarer ici que l'inventaire des imprimés de la Bibliothèque nationale, patiemment poursuivi depuis tant d'années, est désormais terminé et que l'achèvement de cette œuvre immense coïncide avec la présentation de ce rapport.

Cet achèvement, qui clôt en quelque sorte une grande période, doit signaler l'ouverture d'une nouvelle phase d'efforts. L'inventaire manuscrit est terminé; c'est le moment de commencer la publication qui doit mettre cet inventaire à la disposition du public lettré. Du point où est parvenue la Bibliothèque nationale, nous pouvons donc embrasser d'un même regard l'œuvre d'hier et l'œuvre de demain.

L'œuvre d'hier et l'œuvre de demain.

Jamais il n'a été plus juste de comparer la route suivie à celle du voyageur qui a gravi une montagne au prix des plus pénibles efforts; parvenu au sommet, il n'a plus qu'à descendre dans la vallée; il voit d'un coup d'œil les rudes étapes qu'il a franchies et la descente qui lui semble facile.

Division du rapport.

Nous aurons à faire connaître, dans la première partie de ce rapport, ce qu'ont coûté de travail la préparation et la rédaction de l'inventaire jusqu'à la fin de 1893, date de son achèvement; les obstacles qu'il a fallu vaincre, les moyens qui ont été pris pour les surmonter, et à décrire l'état actuel des cartes, fiches, registres et répertoires dont l'ensemble constitue l'inventaire.

Dans la seconde partie du rapport, après avoir recherché les conditions que doit réaliser un catalogue imprimé et la méthode qui convient à la rédaction, nous exposerons les principes qui présideront au classement des séries et à la préparation des articles, ainsi que les moyens d'exécution à l'aide desquels sera accomplie cette œuvre colossale destinée à faire connaître les richesses de nos collections aux travailleurs de la France et aux savants du monde entier.

PREMIÈRE PARTIE.

Il n'est possible de comprendre l'état de l'inventaire des imprimés de la Bibliothèque nationale qu'en décrivant successivement chaque série. Cette description elle-même n'est intelligible que si l'on connaît les phases qu'ont traversées nos collections d'imprimés depuis leur premier classement.

Nous allons retracer les efforts accomplis en suivant l'ordre chronologique.

I. HISTORIQUE.

1. ÉTAT NUMÉRIQUE DES IMPRIMÉS.

Nombre croissant des livres imprimés.

Nous n'avons le dessein ni de refaire, ni même de résumer ici l'histoire de la Bibliothèque; mais, pour comprendre les méthodes de classement et les tentatives faites en vue d'établir le Catalogue, il n'est pas inutile de marquer par des chiffres les accroissements successifs de la Bibliothèque du Roi.

LIVRES IMPRIMÉS.

1610		1,000 volumes.
1645		1,329
1651.	Colbert	10,658
1671.	Nicolas Clément (1er catal.)	35,000
1688.	Nicolas Clément (2e catal.)	43,000
1838.	Naudet	520,000 [1]
1851.	Beugnot	800,000 [1]
1893.	Delisle	1,934,154 numéros.
	Comprenant au moins	2,600,000 volumes.

[1] Les chiffres relevés dans le rapport de M. Naudet et dans celui de

2. CLASSEMENT ET INVENTAIRE AVANT LA RÉVOLUTION.

Commencée dès les débuts de l'imprimerie, la collection des livres imprimés réunie par Charles VIII et par Louis XII s'accrut sensiblement sous François Ier; mais les manuscrits occupaient toujours le premier rang aussi bien par la valeur que par le nombre. Vers 1610, sur 4,712 numéros que comprenait la Bibliothèque du Roi, on comptait à peine un millier d'ouvrages imprimés, dispersés sans ordre dans le nouveau fonds des manuscrits.

En 1645, l'inventaire des frères Dupuy contient la description de 1,329 ouvrages imprimés.

L'administration de Colbert donna un développement considérable à la Bibliothèque dont il peut être considéré comme un des fondateurs. Lorsqu'il en prit la direction, elle possédait, grâce au legs de Jacques Dupuy (9,225 volumes), plus de 10,000 volumes; à la mort de Colbert, elle avait dépassé 35,000.

Catalogues de Nicolas Clément.

Nicolas Clément, chargé de la garde de la Bibliothèque, consacra neuf années (1675-1684) à la classer; il eut l'idée d'assigner aux volumes des cotes en distribuant les matières entre 23 lettres de l'alphabet, et dressa un catalogue méthodique écrit de sa main qui remplit 7 gros volumes, suivis d'une table alphabétique en 6 volumes.

Les collections s'augmentant rapidement, Nicolas Clément se décida à reprendre son œuvre. Un second catalogue dressé par lui sur le même plan, en suivant à peu près l'ordre des divisions par lettres qu'il avait créé et dont la plupart devaient subsister jusqu'à nos jours, fut commencé en 1688;

M. Beugnot n'ont pas le caractère de certitude des chiffres qui précèdent et qui suivent. Nous inclinons à les croire très inférieurs à la réalité.

il était contenu dans 14 volumes et comprenait la description, sous un ordre méthodique, de 43,000 volumes.

Cette œuvre capitale fut complétée par un répertoire qui lui servit d'annexe : une table alphabétique en 21 volumes, dont la transcription fut achevée par Jean Buvat, en 1714[1].

Clément avait conçu la pensée d'imprimer son catalogue, mais il mourut sans avoir pu mettre à exécution ce projet. Une tentative faite en 1702 échoua[2].

Le catalogue de Clément demeura pendant le XVIIIe siècle la base de l'inventaire des imprimés. Profitant des marges, puis du verso des feuillets laissés en blanc, les successeurs de Clément y mentionnaient les acquisitions et les entrées; lorsque la place manqua, on ouvrit des cahiers spéciaux qui formèrent 2 volumes, de 1719 à 1731.

En 1732, ce système cessa de paraître applicable. Chaque lettre fut divisée en plusieurs séries et à chaque série correspondaient trois cahiers suivant les formats. Tous les livres entrés se trouvaient inscrits assez près de leurs similaires, et l'ordre méthodique était maintenu à la fois dans le rangement des livres et dans les catalogues.

Tentative d'impression.

En même temps l'impression du Catalogue était commencée; quelques-uns des principes posés par Clément furent modifiés : les ouvrages et non les volumes reçurent des numéros, l'ordre des matières fut plus rigoureux et la division par formats fut abandonnée. Le travail fut poussé avec activité. 6 volumes in-folio furent imprimés de 1739 à 1753,

[1] Il faut mentionner ici un travail sans caractère officiel dû à un savant bénédictin : un répertoire alphabétique des matières en 15 volumes in-folio, dressé vers 1736, par dom Jacques Loyau, religieux de la congrégation de Saint-Maur.

[2] Voir une épreuve du premier cahier classé à la Réserve Q 111.

comprenant : A à D^2, Théologie; E, Droit canon; *E, Droit de la nature et des gens; X, Grammaire, art oratoire; Y, Poésie; Y^2, Romans; Z, Philologues et polygraphes. Un septième volume, relatif au Droit civil (F), resta inachevé.

Aussitôt après l'impression d'une division méthodique, un cahier de supplément était ouvert pour recevoir la mention des entrées et les tenir aussi près que possible par leur cote des ouvrages dont elles se rapprochaient.

Les catalogues avant la Révolution.

Tel a été le système en vigueur depuis 1750 jusqu'à la Révolution. On disposait pour les recherches et les récolements de trois instruments de travail :

1° Le catalogue imprimé pour les divisions A à E, X à Z;

2° Le second catalogue de Clément (1688) pour les autres divisions;

3° Les suppléments à ces deux séries comprenant des volumes spéciaux dont le nombre s'augmentait chaque jour.

3. CLASSEMENT ET INVENTAIRE APRÈS LA RÉVOLUTION.

Accroissements énormes pendant la période intermédiaire.

La Révolution ouvrit pour la Bibliothèque nationale une ère nouvelle d'où date sa prodigieuse richesse. La suppression des couvents, la dispersion des ordres religieux, l'abolition des corporations réunirent au domaine national des collections d'une valeur incomparable; dans les dépôts littéraires où s'entassèrent les anciennes bibliothèques, des savants surent choisir des trésors pour la première de nos collections nationales. L'un d'eux, Van Praet, consacra pendant quarante ans sa science et son dévouement à la Bibliothèque : elle lui doit une partie de ses richesses. Mais il fallait pourvoir au plus pressé; si les érudits découvraient des trésors et les préservaient de la destruction, ils n'avaient

ni le temps, ni les aides qui leur eussent été nécessaires pour les classer, les ranger et les inventorier.

Les livres que les rayons ne pouvaient plus contenir s'accumulaient dans les salles, dans les pièces les plus reculées, dans les combles de la Bibliothèque, sans ordre, sans catalogue, comme en un vaste dépôt. Les inscriptions étaient portées sur les feuilles volantes des inventaires suivant le système usité avant 1789 pour les additions. Le nombre des imprimés avait bien plus que quadruplé, mais le défaut de classement en paralysait l'usage. La mémoire prodigieuse de Van Praet, toujours prête à aider un chercheur, avait longtemps fait illusion; mais lorsqu'elle fit défaut, le fil conducteur manqua : il y eut un concert de plaintes; il fallait prendre de grandes résolutions.

4. CLASSEMENT ET INVENTAIRE DE 1840 À 1851.

Administration de M. Naudet.

Lorsqu'en 1840, M. Naudet devint administrateur général de la Bibliothèque royale, le problème était très compliqué : sur 520,000 volumes, 220,000 n'étaient ni inventoriés, ni rangés[1]. Quant aux 300,000 autres dont le noyau primitif avait été classé et inventorié avec soin, les additions y avaient apporté un tel désordre que les conservateurs n'osaient y porter la main, craignant de tomber dans « un inextricable dédale ». M. Naudet et ses collaborateurs n'hésitèrent pas à tenter la solution du problème, en divisant les imprimés en deux grandes séries :

1° Les livres *portés* aux différents catalogues;

2° Les livres *non portés*.

[1] Ces chiffres sont empruntés au rapport présenté par M. Naudet, le 20 février 1847.

Fonds porté.

1° *Fonds porté aux catalogues.* — Les ouvrages imprimés de cette catégorie ayant reçu une cote et ayant été décrits dans l'inventaire, il s'agissait, en réalité, de faire à leur égard un récolement et de vérifier l'exactitude de la cote.

Ce travail ardu présentait des difficultés de toutes sortes : les ouvrages portaient des cotes très compliquées et étaient rangés suivant un ordre méthodique qui avait rendu les intercalations très malaisées. La vérification à laquelle on procéda permit de constater des pertes nombreuses dues aux désordres et aux prêts. Des répertoires de cotes formant registres de concordance furent dressés : ce récolement remplit une cinquantaine de registres.

Fonds non porté.

2° *Fonds non porté.* — Les livres qui le composaient se reconnaissaient à l'absence de cotes; disséminés dans toutes les parties de la Bibliothèque, la plupart étaient empilés suivant les hasards de l'arrivée.

Une première division fut faite suivant la série à laquelle l'ouvrage appartenait; au fur et à mesure du triage, une étiquette portant la lettre, signe distinctif des anciens classements, était collée au dos du livre.

Cette reconnaissance préalable opérée, chaque division fut elle-même séparée suivant les formats in-folio, in-quarto et in-octavo, et chaque groupe de semblable format fut rangé sur les tablettes suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, ou, s'il s'agissait d'ouvrages anonymes, des premiers mots du titre.

Ce mode de rangement alphabétique permettait de retrouver les ouvrages sans catalogue.

Répertoire général du fonds porté.

Répertoire général du fonds porté. — L'ordre méthodique, excellent en théorie, est en pratique l'origine d'anomalies

fâcheuses; il ouvre la porte à l'arbitraire. Les recherches étaient fort longues : le répertoire alphabétique en 21 volumes achevé en 1714, les tables alphabétiques des séries imprimées de 1739 à 1750, hérissées d'articles supplémentaires, ne représentaient pas la totalité du fonds porté; on avait constaté que certains ouvrages mentionnés brièvement n'y étaient pas décrits.

Un répertoire général, par ordre alphabétique, de tous les ouvrages du fonds porté dont les noms d'auteurs étaient connus, fut entrepris à l'aide de trois éléments :

1° Les bulletins rédigés par Clément qui avaient servi de minute au répertoire en 21 volumes de 1714;

2° La découpure des articles du catalogue imprimé de 1739 à 1753;

3° La copie des articles insérés dans les registres supplémentaires.

Cette collection de bulletins in-4° remplit 439 boîtes, et, malgré des doubles emplois et des lacunes, elle rend encore les services les plus signalés.

5. CLASSEMENT ET INVENTAIRE DE 1852 À 1874.

Administration de M. Taschereau.

L'administration de M. Taschereau succéda à celle de M. Naudet. L'un avait fait sortir les imprimés du chaos, l'autre consacra ses efforts à la rédaction et à la publication de catalogues méthodiques.

Catalogues méthodiques.

Catalogues méthodiques. — Le plan général consistait à scinder les imprimés en séries correspondant à des lettres pour la plupart semblables à celles qui avaient été choisies par Clément. Cette division étant établie, tous les livres

sans exception étaient l'objet d'une description et d'un rangement par chapitre et section, suivant une méthode aussi rigoureuse que possible. L'ordre des articles d'une section était déterminé suivant les cas par l'ordre chronologique des événements ou par celui des publications, ou par l'ordre alphabétique des localités et des personnes.

Ces principes furent appliqués à la formation du catalogue de l'Histoire de France. Répartie en 15 grands chapitres et en 892 sections, cette série, une des plus riches de la Bibliothèque, était désignée par la lettre L, qui lui avait été attribuée il y a deux siècles.

Règles adoptées.

Chacun des 15 chapitres comportait une lettre différente minuscule. L'histoire par règnes s'exprimait par Lb. Chacun des règnes par un numéro : ainsi le n° 30 s'appliquant au règne de François Ier, les livres se rapportant à ce règne portaient la cote Lb30. Les imprimés de cette section étant au nombre de 110 rangés par ordre chronologique, « *Le Trespas, Obsèques et enterrement du Roy, ... imprimé par R. Estienne en 1547* » recevait la cote Lb30 106, puis la série des numéros reprenait avec le règne de Henri II, l'*Histoire générale* de ce prince imprimée à Paris en 1584 étant décrite sous la cote Lb31 1.

Ce système fort ingénieux permettait d'ajouter les acquisitions nouvelles dans chaque section, et offrait une élasticité très favorable au classement méthodique[1].

Le classement des Sciences médicales (T) fut fait suivant ces principes; puis on procéda au classement successif des histoires de la Grande-Bretagne (N), d'Espagne et de Por-

[1] Il est à noter que les cotes sont immuables et les *bis* généralement proscrits. Ainsi un ouvrage que le classement méthodique aurait placé au début ou au milieu du règne de François Ier prend, à la suite de la cote Lb30 110, le numéro libre suivant son rang d'entrée à la Bibliothèque.

tugal (O), d'Asie (O^2), d'Afrique (O^3), d'Amérique (P) et d'Océanie (P^2).

Le premier volume du catalogue de l'Histoire de France parut en 1855 et le onzième et dernier en 1879. En même temps était publié le catalogue des Sciences médicales.

Difficultés.

Cette énorme entreprise présentait des difficultés sérieuses, non seulement pour les collaborateurs qui y étaient attachés, mais pour la régularité du service public. L'établissement d'un classement méthodique exigeait le remaniement et la refonte des anciennes séries. La perturbation était telle qu'en présence des demandes d'un public de plus en plus exigeant, il était urgent de changer de voie. Il fallait prendre des mesures nouvelles et trouver une méthode. Une Commission présidée par M. Mérimée fut formée le 19 décembre 1857. Un examen complet de l'état des classements permit de constater que toutes les forces dont disposait l'Administration avaient été concentrées en vue de la préparation et de l'impression du catalogue méthodique. La Commission se montra très effrayée de l'œuvre entreprise qui devait absorber le personnel et le budget : on se lançait dans les difficultés toujours redoutables d'une œuvre bibliographique, alors qu'on n'avait pas de répertoire pour les besoins courants. « Pour vouloir trop bien faire tout d'abord, écrivait, au nom de la Commission, M. Mérimée, on allonge prodigieusement le travail, et, sous prétexte de donner au monde savant un catalogue modèle, on n'a pas encore un inventaire pour le service des employés et des lecteurs, pour la garantie d'une propriété de l'État..... Pourquoi composer un recueil bibliographique quand on n'a pas même un inventaire ? [1] »

La Commission Mérimée critique les catalogues méthodiques.

Elle réclame un inventaire.

[1] Rapport de M. Mérimée, p. 23 et 24.

Inventaire de 1860.

En 1860, l'Administration de la Bibliothèque prit le parti de dresser un inventaire sommaire des imprimés compris dans les séries non soumises au classement méthodique.

Cet inventaire appliqué aux cinq séries théologiques (A-D) et au Droit canon (E) tient compte du rangement sur les rayons en divisant les livres suivant l'ordre des formats. Pour en faire comprendre le mécanisme, il est nécessaire de donner un exemple; nous l'empruntons à la série C consacrée aux Pères de l'Église.

C.	1- 812.	Volumes in-folio du fonds porté.
	813-1,032.	— du fonds non porté.
	1,033-.....	Numéros réservés pour les acquisitions d'in-folio.
	1,400-2,018.	Volumes in-quarto du fonds porté.
	2,019-2,159.	— du fonds non porté.
	2,160-.....	Numéros réservés pour les acquisitions d'in-quarto.

(et ainsi de suite pour les in-octavo.)

Séries A-E.

Les cartes des séries A-E ont été fixées après leur achèvement dans 47 registres in-folio. Cet inventaire, répondant à un besoin de recherches, était en lui-même fort disparate .Chaque format comprenait une première série (fonds porté) rangée méthodiquement, une seconde série (fonds non porté) classée alphabétiquement et une troisième (acquisitions) dont les ouvrages prenaient place suivant les hasards de l'entrée à la Bibliothèque. Mais le défaut d'harmonie était compensé par un grand avantage : cet inventaire était l'image fidèle d'un classement matériel que personne ne songeait à changer. Malheureusement cette œuvre n'avançait pas vite. Le travail des catalogues méthodiques absorba pendant longtemps encore l'activité des employés; il fallait terminer ce qui était commencé.

Acquisitions et entrées. — La masse d'imprimés que le dépôt légal apportait chaque année, les acquisitions et les dons contribuaient à augmenter la confusion. Une règle inflexible fut édictée : tout livre ou toute pièce entrant à la Bibliothèque serait, à son arrivée, représenté par deux cartes destinées l'une à entrer dans l'ordre de matières, l'autre dans le répertoire par ordre alphabétique. Cette mesure d'ordre empêcha le mal de s'aggraver. Mesures d'ordre à l'entrée.

En résumé, les grands catalogues méthodiques de l'Histoire de France et de la Médecine rédigés, leur impression résolument entamée, des inventaires commencés, le désordre des entrées arrêté, voilà les efforts accomplis de 1852 à 1874.

6. IMPULSION DONNÉE EN 1875.

Depuis 1838 jusqu'en 1874, l'œuvre accomplie était considérable. Aux accumulations inextricables avaient succédé des rangements, des mesures d'ordre, des efforts très sérieux; les progrès du mal étaient arrêtés et de nombreuses séries avaient été habilement classées.

Néanmoins le plan d'ensemble faisait défaut; sous le coup de nécessités urgentes, on avait dû recourir à des expédients; le service intérieur avait été assuré, l'ordre essentiel rétabli et maintenu, des publications énormes entamées, mais il était impossible de dissimuler que l'œuvre manquait d'unité.

M. Léopold Delisle venait d'être nommé administrateur général quand une Commission, dont il devait être président et rapporteur, fut instituée en octobre 1875. A cette date, s'ouvre une nouvelle période pour la Bibliothèque nationale. Sous l'inspiration de celui qui en dirigeait les travaux, une méthode générale est fixée. Administration de M. L. Delisle.

Il n'y a pas d'ordre dans une collection, quelle qu'elle soit, sans un inventaire général. En préparer les éléments, en suivre la rédaction, faire converger en ce sens tous les efforts, tel doit être le but.

Or il était impossible de le nier : l'inventaire réclamé avec force par Mérimée en 1857 n'existait pas en 1876; on était engagé dans une mauvaise voie. « Tel a été, écrivait le rapporteur, l'avis unanime de la Commission, qui a été frappée non seulement de l'immensité des lacunes qui restent à combler, mais encore de la disproportion qui existe entre la somme de travail accompli et l'avantage que le public en pourra tirer d'ici longtemps[1]. »

Principes du classement d'une bibliothèque.

Le classement complet d'une bibliothèque doit comprendre :

1° Un inventaire indiquant la succession des cotes, le titre de l'ouvrage qui répond à chacune d'elles et la condition matérielle de l'exemplaire;

2° Un catalogue méthodique présentera, groupés sous une même rubrique, les titres des ouvrages relatifs à une même matière;

3° Un répertoire alphabétique donnera le relevé par noms d'auteurs ou par le premier mot de l'ouvrage anonyme de tous les livres imprimés.

Le but à atteindre étant nettement indiqué, la Commission se décida à appliquer la méthode la plus pratique : il ne s'agissait plus de théories à discuter; il fallait prendre chaque problème, l'examiner en lui-même et lui appliquer la solution la plus simple.

Le rapport adressé par M. Léopold Delisle au Ministre le

[1] Rapport de M. Léopold Delisle, p. 4.

29 mai 1876 ne laisse planer aucune équivoque. Il est facile d'en dégager les constatations et de résumer les conclusions dans un petit nombre d'articles :

Plan arrêté et décisions prises en 1876.

1° Le catalogue méthodique de l'Histoire de France parvenu à l'impression du Xe volume devait contenir un supplément qui aurait pu, à un moment donné, en doubler l'étendue. Le désir d'épuiser la matière et de donner au monde savant « le recueil bibliographique le plus riche et le plus utile qui eût jamais été composé » avait fait adopter un plan irréalisable, puisque l'afflux des richesses nouvelles rendait le catalogue méthodique et ses suppléments, même au moment de l'impression, incomplets et surannés. Le catalogue s'arrêterait au XIe volume et serait terminé par une table alphabétique des noms d'auteurs; les suppléments, au lieu d'être imprimés, seraient autographiés ou conservés sur cartes;

2° Le catalogue méthodique des Sciences médicales se terminerait avec le IIIe volume;

3° Le catalogue de l'Histoire d'Angleterre serait autographié;

4° Les séries de la Théologie (A-D) et du Droit canon (E), dont un inventaire était fait, seraient l'objet d'un double travail : l'établissement d'un catalogue méthodique et d'un répertoire alphabétique;

5° Tous les volumes, portés ou non portés, des séries non encore cataloguées ou inventoriées seraient numérotés d'après la place occupée par eux sur les rayons. Aucune intercalation de livres ne serait faite, en dehors des suites d'ouvrages;

6° Le principe suivant lequel un livre recevrait à son entrée dans la Bibliothèque une cote et une place défini-

tive serait rigoureusement observé : il en résulterait un ordre immuable au grand profit des livres nouveaux;

7° Le titre de tout livre nouveau serait relevé sur cartes mobiles, autant que possible en deux exemplaires, dont l'un était destiné au répertoire alphabétique;

8° Les travaux de l'inventaire seraient repris sur un plan général et uniforme qui faciliterait dans l'avenir la formation du Catalogue général alphabétique de la Bibliothèque; l'inventaire serait dressé sur cartes mobiles.

Telles étaient les règles fort sages suggérées par M. Léopold Delisle, adoptées par la Commission et qui formaient la conclusion du rapport présenté au Ministre le 29 mai 1876.

II. ÉTAT ACTUEL.

1. ACHÈVEMENT DE L'ŒUVRE ENTREPRISE EN 1875.

L'œuvre terminée par celui qui l'a conçue.

En tout temps et dans toutes les branches de l'activité humaine, il est rare de voir un projet accompli jusqu'au terme par celui-là même qui l'a conçu. Nul n'aurait prévu qu'une telle persévérance et un tel succès fussent possibles à l'égard de l'inventaire de la Bibliothèque nationale, œuvre qu'une longue attente semée de déceptions avait fait croire chimérique entre toutes.

La Commission a eu la satisfaction de constater que l'inventaire des imprimés conservés dans notre grande collection pouvait être considéré comme terminé. Le mérite de cet immense effort, dû au labeur accumulé de plusieurs générations d'érudits, appartient plus particulièrement à ceux qui, depuis quinze ans, ont eu l'insigne honneur de

travailler, à côté d'un savant éminent et sous son impulsion, à l'achèvement d'une œuvre qui passait avant lui pour irréalisable.

Nous avons tenu à voir par nous-même et à mesurer sur place les travaux qui avaient été accomplis. Guidés par M. Léopold Delisle et par ses deux principaux collaborateurs, MM. Thierry-Poux et Marchal, nous avons passé en revue les séries de cartes et de fiches, de registres et de répertoires qui constituent l'inventaire des imprimés.

Unité de l'inventaire malgré des apparences diverses.

Ces innombrables éléments de l'inventaire n'ont pas été réunis en une suite unique. La diversité d'origine et de dates, les procédés très différents mis en usage, les rédactions manuscrites plus ou moins brèves, les reproductions autographiées ou imprimées, les registres ou les cartes mobiles présentaient des obstacles à la fusion en une seule série.

L'ordre d'un inventaire ne consiste pas dans l'uniformité des grands groupes dont il se compose; ce qui est essentiel, c'est que chaque série soit complète, qu'aucun ouvrage n'y manque, que les mêmes principes aient été appliqués pour la description de tous les livres d'un même groupe, que les mesures soient prises de telle sorte que tout ouvrage nouveau y soit représenté. L'inventaire est avant tout une garantie de conservation et un instrument de recherches. Or, si l'on avait rassemblé dans un seul ordre alphabétique plus de 1,900,000 cartes, l'unité, loin de faciliter les recherches, les aurait rendues longues et pénibles. L'Administration de la Bibliothèque avait tout avantage à maintenir, dans l'intérêt du service public, un fractionnement qui permet de borner une vérification à des séries limitées.

L'histoire des inventaires et les besoins du service expliquent donc également les diversités d'apparence de certaines parties de l'inventaire.

Nous allons examiner successivement les éléments qui le composent : c'est le seul moyen de nous rendre un compte exact du travail accompli et de ce qui reste à faire pour imprimer le Catalogue.

2. ÉTAT DE L'INVENTAIRE EN RÉPERTOIRES ANCIENS MANUSCRITS OU IMPRIMÉS.

Répertoires anciens.

Le catalogue de Clément, recopié par Buvat, et ses suppléments s'étendent sur toutes les séries de A à Z. Ils forment 60 registres in-folio.

Le catalogue imprimé en 1739-1753 comprend 6 volumes in-folio. Le supplément manuscrit qui en forme la suite ne remplit pas moins de 40 volumes in-folio. Ce catalogue et son supplément ne s'appliquent qu'aux premières et aux dernières lettres : les séries théologiques et juridiques A à E* et la série des belles-lettres X à Z.

Le supplément des lettres F à V comprend 45 volumes in-folio.

Une table alphabétique par noms d'auteurs des catalogues précédents a été faite à l'aide du découpage des mentions imprimées et de la copie des mentions manuscrites. Ces fragments, portés sur bulletins in-4° et renfermés dans 439 boîtes, contiennent ainsi le répertoire alphabétique par noms d'auteurs de tout le fonds ancien.

3. ÉTAT DE L'INVENTAIRE. — CATALOGUES IMPRIMÉS.

Catalogues imprimés.

Le catalogue de l'Histoire de France (L), préparé par les soins de M. Schmit, a été imprimé suivant l'ordre méthodique, de 1853 à 1879, en 11 volumes grand in-4°. Une table alphabétique par noms d'auteurs en a paru le

complément indispensable. Grâce aux efforts de M. Marchal qui s'y dévoue, l'impression en est arrivée à la page 704 et à la lettre T.

Les tomes X et XI contiennent le commencement du supplément. Nous avons dit pourquoi la publication fut arrêtée.

Mais il a paru très utile de mettre à la disposition du public, sur le plan même de ce catalogue, la suite des chapitres qui étaient le plus souvent consultés. C'est ainsi que 3 volumes de suppléments furent autographiés de 1880 à 1885 :

Catalogues autographiés.

1° Supplément aux chapitres x et xi : Mœurs et coutumes des Français (Li) et Archéologie française (Lj), in-4° de 88 et 273 pages, 1885;

2° Supplément au chapitre xii : Histoire locale (Lk), in-4°, 735 pages, 1880;

3° Supplément aux chapitres xiv et xv : Histoire des familles françaises ou Histoire généalogique de France (Lm) et Biographie française (Ln), in-4°, 953 pages, 1884.

Les Sciences historiques possèdent encore 3 volumes autographiés :

1° Catalogue méthodique de l'Histoire de la Grande-Bretagne contenant 12,500 articles, in-4°, 681 pages, 1875 à 1878. La table alphabétique, formée par le découpage des articles, vient d'être achevée;

2° Catalogue méthodique de l'Histoire d'Espagne et de Portugal, in-4°, 509 et 127 pages, 1883;

3° Catalogue méthodique de l'Histoire d'Asie, in-4°, 687 pages, 1892.

Les Sciences médicales (T) ont fait l'objet d'un catalogue spécial confié aux soins de M. Pauly. Commencée en 1857, l'impression en est terminée. Le fascicule qui forme le troisième et dernier volume a paru en 1889. Un répertoire alphabétique a été dressé à l'aide du découpage des 42,000 articles dont se compose le catalogue.

Le catalogue méthodique de l'Histoire d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie comprend 8 registres remplis de cartes collées.

En résumé, 14 volumes imprimés, 6 volumes autographiés, 3 volumes de cartes collées, en tout 23 volumes, forment la collection des catalogues méthodiques que complètent des répertoires alphabétiques.

4. ÉTAT DE L'INVENTAIRE. — BULLETINS PÉRIODIQUES.

De toutes les causes de désordre de la Bibliothèque, la plus grave tenait à l'afflux incessant de livres nouveaux. A peine une série était-elle inventoriée qu'un supplément était nécessaire; si le classement sur les rayons avait été maintenu suivant l'ordre méthodique, il est permis d'affirmer que jamais les employés chargés de l'inventaire n'en auraient vu le terme. Le rangement dans les séries de chaque ouvrage suivant l'ordre d'arrivée, avec la cote définitive et à la place qu'il conservera, était la garantie la meilleure et la base de tout classement. Il en était autrement pour l'Histoire de France, l'intercalation étant maintenue pour cette série, non entre les volumes, mais à la suite des 892 divisions créées dans la lettre L. La même exception était faite à l'égard de toutes les séries classées méthodiquement.

En même temps que cette décision fondamentale était

prise, une autre mesure qui devait avoir des résultats considérables était imaginée.

Création du Bulletin périodique étranger (1845).

A partir de la fin de l'année 1874, l'Administration de la Bibliothèque, qui se préoccupait de faire connaître aux lecteurs les acquisitions nouvelles, fit autographier chaque mois un Bulletin contenant les titres des livres étrangers qui entraient dans les collections. Tel fut le succès de cette publication que le Bulletin dut être imprimé à dater de 1877.

Le Bulletin étranger se compose de :

1° Un volume autographié de novembre 1874 à décembre 1876 (in-8°, 486 pages, plus une table alphabétique de 140 pages);

2° 17 volumes contenant les livres reçus de 1877 à 1893;

3° Annexes telles que la liste des périodiques reçus par la Bibliothèque (en 1882 et 1886) et catalogues des thèses envoyées par les universités allemandes, suisses, suédoises et hollandaises, de 1884 à 1891.

Non seulement le public lettré usa largement de la publication, mais le service de la Bibliothèque y trouva des ressources imprévues pour un classement rapide et précis.

Bulletin français (1882).

Aussi prit-on bientôt le parti de publier un Bulletin des ouvrages français. A partir de janvier 1882, a paru en un fascicule mensuel le dépouillement de toutes les mentions relatives aux publications incorporées pendant le mois précédent.

L'indication des livres anciens donnés à la Bibliothèque ou acquis par elle se trouve à la fin du Bulletin.

Lorsqu'une grande collection est entrée à la Bibliothèque, au lieu de la confondre avec la masse des entrées, elle a fait l'objet d'un fascicule spécial : ainsi ont été traitées la collection du sénateur Schœlcher en 1884, du baron Charles Davillier en 1886, de M. Angrand en 1887, des livres choisis au palais de Compiègne et apportés à la Bibliothèque en 1890, du cabinet d'Eugène Piot en 1891.

La publication du Bulletin et la place définitive assignée aux ouvrages, telles sont les deux mesures qui ont arrêté le désordre et mis à la portée des chercheurs le moyen d'obtenir tout livre nouveau.

Plus de 200,000 volumes entrés à la Bibliothèque (depuis 1877 pour les livres étrangers, depuis 1882 pour les livres français) ont été décrits dans le Bulletin. Il est permis d'affirmer, après quinze années d'expérience, que l'impression du Bulletin est devenue une garantie d'ordre incomparable et un instrument de recherche dont la Bibliothèque ne saurait plus désormais se passer.

5. RÉPERTOIRES ET INVENTAIRES TIRÉS DU BULLETIN.

La rédaction de deux cartes décrivant le titre et la cote de chaque livre avait constitué en 1852 un progrès considérable. Le développement des moyens de recherche mis à la disposition du service et des lecteurs aurait dû porter à plus de quinze le nombre des copies de chaque carte d'inventaire, si l'impression du Bulletin n'était venue simplifier l'opération et donner des facilités illimitées en permettant toutes les combinaisons de classement.

Le découpage du Bulletin facilite toutes les combinaisons.

Vingt exemplaires du Bulletin sont imprimés d'un seul côté sur des feuilles de papier pelure. Ces exemplaires, découpés au moment de la publication, sont collés sur des

fiches ou des cartes qui sont distribuées dans les différents services[1].

Ainsi se constitue l'inventaire de chaque série qui est tenu perpétuellement au courant. La conservation et l'ordre intérieur, qui sont les premiers besoins, trouvent donc dans ce procédé une pleine garantie.

En même temps, la Bibliothèque a donné au public des facilités nouvelles : elle ne s'est pas contentée d'offrir au public quelques exemplaires de ses Bulletins; elle a groupé les fiches en deux séries qu'elle a mises à la disposition des lecteurs et qui forment, sous une reliure mobile, 964 petits registres in-folio dont l'épaisseur et le nombre augmentent sans cesse.

[Séries modernes offertes au public.

La première série contient les ouvrages par ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des premiers mots du titre, si les publications sont anonymes.

Dans la seconde, les ouvrages sont rangés par ordre alphabétique des noms de matières. Le titre du même ouvrage est répété à tous les mots caractéristiques portés sur le titre.

Ce répertoire de noms et de matières, qui s'accroît incessamment et qui est le plus précieux instrument de recherches, offre, pour la partie moderne de la Bibliothèque et sur une échelle restreinte, le modèle des services que devra rendre le Catalogue général lorsqu'il sera imprimé.

[1] Ainsi chaque commis qui fait le service d'une division a un répertoire spécial. Dès qu'un Bulletin paraît, les notices se rapportant à la poésie sont remises au commis chargé de la poésie; il en est de même pour les autres divisions.

Un exemplaire est rangé dans les collections générales de l'hémicycle qui sont destinées aux fonctionnaires chargés du service des recherches.

D'autres exemplaires sont classés dans les répertoires par noms d'auteurs et par noms de matières mis à la disposition des lecteurs.

6. CATALOGUES SPÉCIAUX. — FACTUMS.

Avantages d'un Catalogue spécial pour certaines séries.

Certaines séries ont paru de nature à être traitées sous une forme spéciale. Ainsi les mémoires judiciaires se rapportant aux juridictions antérieures à la Révolution formaient un fonds de plus de 57,000 pièces assez peu connues et qui pouvaient éclairer d'une vive lumière l'histoire des familles, des corporations, des mœurs, de la population de la France. Publiés sous le titre de *Catalogue des Factums*, par M. A. Corda, les 2 premiers volumes portent la date de 1890 et de 1892; ce répertoire, qui formera 5 volumes, est un modèle de clarté. Le nom des auteurs de mémoires judiciaires est souvent inconnu; on ne pouvait les ranger alphabétiquement par noms d'auteurs. Mentionner les premiers mots du titre comme s'il s'agissait d'anonymes n'aurait rendu aucun service et mis obstacle aux recherches au lieu de les faciliter. On recourut au nom de la partie en faveur de laquelle était rédigé le mémoire : c'est là le nom qui peut servir de guide utile au lecteur.

On le voit par cet exemple : quelles que soient les considérations qui militent en faveur de l'unité de méthode, il est des circonstances où elle doit céder. Nous aurons occasion de voir plus loin dans quels cas il conviendra de recourir à des catalogues spéciaux.

7. ÉTAT DES INVENTAIRES SUR CARTES MOBILES.

Inventaires sur cartes.

Une des grandes œuvres commencées vers 1875 avait été de coter régulièrement tous les ouvrages et toutes les pièces qui n'étaient pas compris dans les séries traitées avant cette époque. 17 divisions ont été l'objet de ce travail : ce sont les divisions *E à K, M, Q à S, V à Z.

Chaque série a été revue sur place pour vérifier l'ordre de placement sur les rayons, sans changer les principes anciens (ordre méthodique pour le fonds ancien, fonds porté avec ses suppléments; ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des premiers mots du titre pour le fonds non porté).

Après cette vérification et la détermination de cotes précises, des cartes d'inventaire ont été dressées. Leur rédaction est conforme aux règles établies pour le Bulletin périodique. Sur un format de 0 m. 087 sur 0 m. 060, elles contiennent le nom de l'auteur, la description de l'ouvrage, l'ancienne et la nouvelle cote. Des carnets de concordance établissent la corrélation entre les anciennes et les nouvelles cotes.

Ces travaux ont porté sur 1,100,000 numéros.

RÉSUMÉ.

Si nous cherchons à résumer ce qui précède et à tirer des détails qui ont pu disperser la pensée, les faits d'ensemble qui se dégagent, nous trouvons un certain nombre de points précis.

Transformation de la méthode des catalogues.

Les catalogues, comme tous les instruments du travail, subissent la loi du progrès. Les plus anciens figuraient sur des registres manuscrits, puis les registres ont été imprimés; l'ordre n'a duré qu'un instant; les marges ont été encombrées d'additions manuscrites. De nos jours, quelques catalogues méthodiques ont été imprimés; puis un Bulletin périodique des livres entrés a servi de supplément perpétuel; enfin le découpage de mentions imprimées, montées sur fiches individuelles et mobiles, a donné à l'inventaire sa dernière forme, la seule qui convienne à une collection qui dépassera bientôt 2 millions de numéros.

Livres immuables. — Cartes mobiles.

Tandis que le livre lui-même doit demeurer à une place immuable, afin qu'on sache où le retrouver, la carte qui le décrit se multiplie et occupe plusieurs places : un exemplaire de la fiche se trouve à son rang alphabétique avec les noms d'auteurs, un autre est rangé méthodiquement par matières, quelquefois plusieurs sont répartis dans des séries différentes sous plusieurs groupes dont les sujets se rapportent au livre. Les intercalations, strictement interdites pour les livres qu'elles déplaceraient, sont au contraire le rôle et, si je puis ainsi parler, la fonction des fiches. Chaque série de cartes s'accroît de mois en mois de tout ce qui entre à la Bibliothèque; les articles du Bulletin, à peine découpés et montés sur cartes, se rendent dans toutes les divisions pour y représenter les nouveaux venus et ainsi l'inventaire général perpétuellement tenu à jour est l'image exacte de la Bibliothèque, suivant tous les ordres et tous les aspects de la pensée.

DEUXIÈME PARTIE.

PUBLICATION DE L'INVENTAIRE.

NÉCESSITÉ DE PUBLIER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.

L'inventaire général est terminé; des catalogues partiels sont entre les mains du public. Est-il nécessaire de publier le Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque?

Double objet du Catalogue imprimé.

La Commission n'a pas hésité à répondre affirmativement. Elle n'a pas cédé à un entraînement qu'auraient expliqué la grandeur de l'œuvre et le désir d'élever un monument digne d'une de nos grandes collections nationales. Elle a jugé que l'intérêt de la science et le souci de défendre une propriété de l'État commandaient également la publication de l'inventaire.

Il sert de garantie à la propriété de l'État.

Depuis un siècle — on peut le constater par les inventaires de Clément — les pertes et les détournements ont été nombreux. Lorsque la Bibliothèque revendique en justice un exemplaire égaré, en faisant valoir l'imprescriptibilité du domaine de l'État, elle invoque les mentions manuscrites de ses inventaires, et, jusqu'ici, ce mode de preuve a été admis; mais les revendications judiciaires n'ont pas fait rentrer un grand nombre de livres depuis un siècle. Bien plus nombreuses ont été les restitutions opérées par des libraires chargés de vente, par des bibliophiles prévenus de l'origine suspecte des livres. Or un état authentique des imprimés appartenant à la Bibliothèque nationale, état multiplié par

l'impression, conservé dans tous nos dépôts publics, à la portée des érudits, des amateurs de livres et des libraires, fournira un instrument de vérification et la meilleure des garanties pour la propriété publique.

Il sert de guide aux recherches des érudits.

L'intérêt de la science ne commande pas moins l'impression du Catalogue. Il ne s'agit pas seulement de ceux qui fréquentent les salles de lecture et qui trouveront à leur portée la clef de leurs recherches. On sait déjà les services que rendent les fragments publiés. Quelle ne sera pas pour tous les travailleurs l'utilité d'un répertoire universel qui présentera, sous une forme facile à consulter, les principaux livres étrangers et la majeure partie des livres publiés en France! Le lecteur saura ce qu'il veut demander, connaîtra le titre précis, indiquera au conservateur la cote du livre, et verra son attente abrégée par la sûreté de ses renseignements.

Ce résultat pratique et en quelque sorte d'ordre intérieur ne sera pas le seul. Dans les départements, le Catalogue pourra être consulté par les érudits qui y puiseront, pour chacune de leurs études, les éléments d'une bibliographie. Au dehors, les savants étrangers y trouveront une source précieuse de renseignements et de comparaisons.

Le catalogue des livres conservés au *British Museum* est en cours d'impression. Plus de 267 fascicules sont publiés et ce fragment, qui comprend environ la moitié du catalogue des imprimés de ce grand établissement, rend les plus grands services à la science.

La Commission propose l'impression.

Votre Commission a été unanime à penser qu'après l'achèvement des inventaires sur cartes, l'impression du Catalogue général de la Bibliothèque nationale était le couronnement nécessaire de l'œuvre entreprise et poursuivie depuis un demi-siècle.

PLAN GÉNÉRAL.

Le Catalogue doit comprendre tous les imprimés de la Bibliothèque nationale.

Le Catalogue doit comprendre tous les livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Aucune fraction quelconque ne doit être omise.

La Bibliothèque se divise en plusieurs grands services ou départements : le département des Imprimés, celui des Manuscrits, celui des Estampes et celui des Médailles. Or le Catalogue qu'il s'agit de publier serait incomplet s'il ne donnait que la description des livres conservés au département des Imprimés; il doit comprendre les livres et les pièces imprimés qui se trouvent au cabinet des Manuscrits.

et notamment ceux qui sont conservés au cabinet des Manuscrits.

Les collections manuscrites de Baluze, de Clairambault, de Dupuy, de Fontanieu, ainsi que différentes collections fondues dans le fonds français, renferment des pièces d'une insigne rareté que leurs auteurs avaient jointes aux documents autographes; quelques-unes ne se trouvent pas ailleurs : ainsi a été découvert il y a quelques années dans la collection Dupuy, au milieu de pièces relatives aux affaires religieuses du XVIe siècle, la première édition du Catéchisme de Calvin que ne possédait aucune bibliothèque et qui a été publié à Genève sur le texte retrouvé à Paris. Dans le fonds italien, le hasard a permis de mettre la main, au milieu d'une liasse de correspondances, sur une édition inconnue d'une pièce de vers de Voltaire. Ne pas comprendre de telles raretés dans les collections d'imprimés de la Bibliothèque serait méconnaître le caractère du Catalogue.

Il en est de même des livres conservés dans les autres grandes sections de la Bibliothèque.

Peu importe la présence matérielle du livre dans tel ou tel département, c'est le Catalogue entier des imprimés

de la Bibliothèque que la Commission vous propose de présenter au public.

Il devra comprendre les livres en déficit.

L'inventaire ne doit pas se borner à décrire les livres que le dernier récolement a permis de retrouver sur les rayons. Les livres en déficit devront y figurer avec une mention spéciale.

Les anciens inventaires de la Bibliothèque en constataient la présence; ces livres ont été vus, classés, revêtus d'une estampille; ils ont donc reçu le caractère d'imprescriptibilité qui couvre toutes les propriétés de l'État. Par suite d'une soustraction, d'un prêt indéfiniment prolongé ou d'un déplacement qui, dans d'aussi énormes masses de livres, équivaut à une perte, l'exemplaire n'est pas retrouvé au moment où s'imprime l'inventaire. Ce fait accidentel ne peut avoir aucune influence sur le domaine de l'État. Le droit de revendication à l'égard de tout détenteur en France est absolu. Le bon ordre de nos collections nationales et le souci de leur conservation ne permettent donc pas d'hésiter : tout imprimé en déficit devra être, autant que possible, compris, avec une mention spéciale, dans le Catalogue général.

Les livres du palais de Fontainebleau rattachés à la Bibliothèque nationale.

Il en est de même des collections qui appartiennent à la Bibliothèque, sans y être déposées. Le 16 janvier 1888, un arrêté du Ministre de l'instruction publique, pris en exécution de la loi de finances, rattachait à la Bibliothèque nationale les livres formant la bibliothèque du palais de Fontainebleau. Jusqu'ici ces livres sont demeurés à Fontainebleau, mais un certain nombre présentent un grand intérêt; la collection des pamphlets des XVIe et XVIIe siècles est considérable; il en est qui manquent à nos collections de Paris. Sans préjuger la question de savoir s'ils doivent être l'objet d'un transport partiel, il a paru évident qu'il convenait de les comprendre dans une description générale.

La Commission ne propose pas de comprendre les livres des autres bibliothèques de Paris.

Une proposition plus étendue a été soumise à la Commission. Il s'agissait de rattacher au Catalogue les autres collections existant à Paris et de le transformer ainsi en un inventaire encyclopédique des richesses bibliographiques accumulées dans les bibliothèques de l'État. Tout en tenant compte de la haute portée de ce projet, des services qu'il rendrait à la science et des garanties qu'il offrirait à nos collections, la Commission n'a pas cru pouvoir en recommander l'adoption. Entre l'inventaire terminé de la Bibliothèque nationale et les inventaires inachevés des autres bibliothèques, il y a un écart qu'un travail poursuivi durant plusieurs années pourrait seul combler [1]. A vouloir les traiter de même sorte, on risquerait de retarder longtemps et peut-être de compromettre à jamais l'œuvre tout entière.

Enserré dans des bornes précises, notre inventaire est limité à l'ancienne Bibliothèque du Roi, sorte de dépôt national qui a dû recevoir par les versements du dépôt légal et conserver depuis un siècle tout ce qui a paru en France.

ORDRE À ADOPTER.

Ordre méthodique. — Ses avantages.

Lorsqu'il s'agit d'établir l'ordre entre toutes les productions de la pensée humaine, le premier mouvement nous porte à grouper les œuvres par classes et par familles.

[1] Les inventaires des bibliothèques de l'Arsenal, de la Mazarine et de Sainte-Geneviève devront attirer l'attention. Les richesses qu'elles conservent doivent être mieux connues : l'État y a non moins d'intérêt que les travailleurs. On cite l'offre de vente à la Bibliothèque nationale d'un livre fort rare qui manquait à notre collection : la Bibliothèque dut renoncer à l'acquisition faute de ressources. Peu après, elle apprenait que quatre exemplaires du même livre se trouvaient à la bibliothèque Mazarine, qui s'est prêtée de très bonne grâce à un échange.

Former des séries consacrées à telle branche de l'esprit, diviser les matières, rassembler les livres de philosophie, d'histoire ou de science paraît le système le plus rationnel. A cette tendance naturelle se joignent les précédents : les grands catalogues de Clément continués pendant plus d'un siècle, les catalogues de l'Histoire de France, de la Médecine, de l'Histoire d'Angleterre sont des catalogues méthodiques dans lesquels le travailleur cherche à l'article qui l'intéresse, non seulement le livre qu'il souhaite, mais les ouvrages publiés sur un sujet analogue ou voisin.

Rien n'est plus séduisant que la perspective d'un classement si complet que toutes les publications sur un sujet donné seraient offertes au chercheur qui les embrasserait d'un seul coup d'œil dès le début de ses investigations. Ainsi serait faite d'avance et mise à la portée de tous la bibliographie de toutes les matières. Un catalogue deviendrait en quelque sorte une exposition permanente des produits de l'intelligence et la méthode suivant laquelle les livres seraient rangés exercerait sur l'esprit les suggestions les plus fécondes.

Ses inconvénients. — Choix d'un système.

Malheureusement c'est là un rêve que dissipe une étude attentive du problème. Existe-t-il un classement scientifique certain? Quelle est la meilleure méthode? Peut-on se contenter d'un système imparfait? Lorsqu'on aborde une œuvre d'une telle importance, ne faut-il pas l'asseoir sur des bases très solides? La Commission de 1850 proposait au Ministre de demander à chaque classe de l'Institut son avis sur les divisions du Catalogue. Admettons que toutes les compétences aient été consultées, que la délibération la plus minutieuse ait précédé l'adoption du plan : voilà une méthode arrêtée et le travail commencé.

Lenteurs et difficultés.

Se rend-on compte du temps que réclame la distribution entre les diverses sections de plus de 1,900,000 articles?

Et malgré la précision des détails, que de tâtonnements! que d'hésitations! que de causes d'erreur! L'*Histoire de France*, qui semble se prêter aisément aux divisions que facilite l'ordre chronologique, a été subdivisée en plus de 800 sous-chapitres. La répartition des 200,000 numéros entre ces séries a présenté les problèmes les plus délicats : quelle ne serait pas une tâche portant, non plus sur une série, mais sur toutes les matières! Si l'histoire du passé demeure fixe, le cadre des sciences physiques et naturelles se modifie sans cesse. La classification des sciences médicales a été adoptée avant les découvertes de M. Pasteur. Qui en ignore les lacunes? Depuis trente ans, l'électricité et ses applications ont ajouté à l'arbre de la science des branches nouvelles. Une méthode, rigoureuse au moment où elle est adoptée, risque donc, pour toutes les sciences vivantes, d'être hors d'âge avant l'achèvement du Catalogue.

Transformation des sciences.

La plus parfaite des classifications serait elle-même méconnue et contestée. Il n'y a pas d'ordre de matières qui s'impose. Celui qui paraît clair à telle personne semble obscur à telle autre : les meilleurs esprits ont besoin, pour se pénétrer d'une méthode, d'en faire l'apprentissage. En admettant que le Catalogue approchât de la perfection, le chercheur qui chaque jour aurait à y recourir devrait en apprendre l'usage.

Arbitraire des classifications.

Qui de nous ne connaît les difficultés d'une bibliographie? Que de questions délicates elle soulève! Les plus érudits ne sont pas les moins embarrassés, et celui qui s'est voué à une seule étude, qui en a fait le travail de sa vie, qui sait les langues étrangères, n'est peut-être pas le plus assuré quand il est appelé à trouver sur-le-champ la place exacte que doit occuper un livre français ou étranger. Selon la tour-

nure de leur esprit ou leurs goûts, n'arrivera-t-il pas que deux hommes également instruits placeront le même livre dans des séries différentes?

Une bibliographie est donc une œuvre scientifique personnelle. Ce n'est pas au conservateur d'une bibliothèque qu'il appartient de la faire, et l'erreur de ceux qui réclament un catalogue méthodique est de la lui demander. D'ailleurs, il est un fait certain : le meilleur catalogue méthodique est une bibliographie très insuffisante. Prenez un des règnes des rois de France; vous y trouverez toutes les pièces détachées relatives à ce règne, mais aucune des histoires générales ou étrangères, des mémoires, des documents originaux faisant partie des grandes collections qui forment les véritables sources de l'histoire d'un temps.

Le catalogue méthodique est donc insuffisant comme bibliographie; il n'offre pas au travailleur égaré un fil conducteur certain; il oblige à de longs tâtonnements; la moindre erreur peut faire avorter les recherches; il ne peut rendre de véritables services que s'il est complété par un vaste répertoire alphabétique.

Revenons à notre point de départ :

Quel service attend-on d'un catalogue? Savoir rapidement si un ouvrage existe, vérifier son titre exact, transcrire sa cote pour en faciliter la demande.

Ordre alphabétique. — Ses avantages.

L'ordre alphabétique est le seul qui a le triple avantage d'être simple, fixe et absolu. Les rédacteurs du Catalogue n'ont pas à hésiter sur la place d'un livre; le classement se fait de lui-même. Cet ordre est compris de tous; le public n'aura besoin d'aucune explication préalable; le plus ignorant en conçoit le mécanisme.

La Commission n'a pas hésité à proposer la rédaction du Catalogue général par ordre alphabétique.

TROIS GRANDES SÉRIES.

Pour les livres dont l'auteur est connu, rien de plus simple que de les classer aux noms d'auteurs; mais comment ranger les livres anonymes? et que faire des collections qui se rattachent par exemple à un corps politique, à une académie ou à une société?

La Commission a pensé qu'il convenait de former trois séries entièrement distinctes qui seraient traitées suivant des principes différents :

Une première série qui s'appliquerait aux ouvrages dont l'auteur est connu;

Une seconde série qui comprendrait les œuvres anonymes ou émanées de collectivités;

Une troisième consacrée à des groupes d'ouvrages spéciaux.

I. Catalogue des ouvrages dont les auteurs sont connus.

Catalogue alphabétique de noms d'auteurs.

Il est bien entendu que les noms seront ramenés à l'unité, alors même que l'auteur aurait écrit en diverses langues; en aucun cas, autant que possible, l'œuvre d'un même auteur ne sera scindée. Des diverses formes de son nom, la plus usitée sera adoptée avec renvoi aux autres noms.

Homonymes.

La distinction des homonymes est une des difficultés les plus grandes pour certains noms répandus; elle obligera le rédacteur à de minutieuses recherches; la valeur du Catalogue dépendra du soin qui présidera à cette attribution.

Ouvrages d'un même auteur.

Lorsque le groupe des œuvres d'un auteur aura été formé, les principes du classement devront être stricte-

ment établis. Les œuvres complètes viendront en tête, puis les œuvres détachées. S'il s'agissait de la bibliographie d'un auteur, l'ordre chronologique de ses productions s'imposerait comme une sorte d'histoire du développement de sa pensée; mais il s'agit, non d'un appendice à sa biographie, mais d'un instrument de recherche : dans l'article Cicéron ou Voltaire, que doit-on souhaiter? trouver vite l'ouvrage cherché. L'ordre alphabétique du premier mot typique du titre doit être généralement préféré. Toutes les éditions seront groupées suivant l'ordre chronologique de la publication; les traductions viendront ensuite.

Ordre du classement.

Différents procédés permettront au chercheur de se reconnaître dans la longue énumération des ouvrages d'un même auteur. Chaque mention d'ouvrage portera un numéro, et, en tête de l'article consacré à un auteur, figurera une table sommaire donnant la division adoptée avec renvoi aux diverses sections.

II. Catalogue des œuvres collectives et anonymes.

Catalogue des œuvres collectives et anonymes.

La seconde partie du Catalogue réunirait en une seule série plusieurs natures différentes de productions : le livre sans noms d'auteurs, la publication périodique ou les mémoires d'une société savante. La seule ressemblance de ces deux sortes d'ouvrages est de ne pas porter en eux-mêmes une dénomination spéciale qui les rattache au nom d'un auteur.

Pour appliquer aux publications anonymes l'ordre alphabétique, les bibliographes les plus compétents, tels que Barbier et Brunet, ont imaginé de les classer, suivant le premier mot du titre, en retranchant l'article. Le fameux pamphlet du XVIe siècle, *La France-Turquie*, est rangé au mot

France. Ce système, en usage à la Bibliothèque, doit être adopté; mais le rédacteur du Catalogue devra, en règle générale, s'attacher, non à la première ligne vague du titre, mais au nom qui sert de désignation spéciale.

Danger des mots trop généraux.

On pourrait multiplier les exemples des problèmes que soulève cette règle : si l'on s'en tenait avec rigueur au principe du premier mot du titre, quelles ne seraient pas la longueur et la confusion de mots comme : *Adresse*, *Arrêt*, *Mémoire*, *Procès-verbal*, *Remontrances*, *Rapport!* Il faudra examiner les cas, distribuer et verser dans des séries spéciales les pièces, suivant les corps dont elles émanent. Les *Remontrances* devront aller au mot « États généraux » ou au mot « Parlement »; les rapports et procès-verbaux devront aller rejoindre les documents émanés de telle assemblée ou de telle réunion d'hommes. Ce sera une œuvre de tact, dont nous ne pouvons que tracer les principes.

Lorsque le nom de l'auteur, non imprimé sur la couverture, sera connu, l'ouvrage sera rattaché à la première partie du Catalogue et inséré au nom d'auteur, mais il y aura une seconde mention, dans le catalogue des anonymes, au titre de l'ouvrage, avec renvoi au nom d'auteur, suivant un usage constant suivi depuis longtemps à la Bibliothèque nationale.

Les ouvrages dont l'auteur est désigné par une initiale seront considérés comme anonymes, à moins que l'auteur se soit fait connaître. Le système contraire, adopté par le *British Museum*, a eu pour résultat de faire attribuer à la lettre B, prise comme seule désignation d'auteurs voulant en réalité dissimuler leur nom, une étendue de 192 colonnes. Ce fait suffit à expliquer le parti auquel la Commission s'est rangée.

Les œuvres collectives comprendront tous les ouvrages

dont les auteurs seront au nombre de cinq au moins. C'est au catalogue des noms que se trouveront les ouvrages de deux, trois ou quatre auteurs. Au-dessus de ce chiffre, l'œuvre sera considérée comme collective.

La Commission a examiné attentivement les décisions qu'il convenait de prendre pour les grandes collections qui forment des fonds considérables et qui, par leur nature, étaient appelées à rentrer dans la seconde partie du Catalogue.

III. Groupes d'ouvrages spéciaux.

Avantages des catalogues spéciaux.

Certaines séries qui devraient être comprises dans la seconde partie ont par elles-mêmes trop d'importance pour ne pas être mises à part. Ce qui a été fait très avantageusement pour les *Factums* (voir plus haut, page 26) pourrait être appliqué à divers autres groupes de pièces ou d'ouvrages qu'il importe de ne pas disloquer. Il y a des matières qui intéressent certaines professions et qui forment un ensemble d'une grande valeur. Les thèses de médecine ou les thèses de droit, les pièces musicales peuvent constituer des catalogues annexes rentrant dans la série de l'inventaire général, mais dont la publication séparée aurait un prix particulier pour les médecins, les jurisconsultes ou les musiciens.

Livres orientaux.

La question s'est posée de savoir si les livres orientaux devaient être compris dans le Catalogue. Il a paru que le classement alphabétique adopté s'opposait à leur fusion complète. Les ouvrages orientaux dont le titre est traduit seraient placés dans le catalogue général; mais ceux dont le titre n'est qu'en langue et en caractères orientaux doivent être traités séparément et faire l'objet de catalogues spéciaux.

Une semblable proposition faite pour les livres hébreux a été repoussée. L'hébreu est une langue classique et l'article *Bible*, s'il était privé des textes originaux, serait en quelque sorte décapité.

Nous verrons dans le paragraphe suivant les séries qui pourront donner lieu à des catalogues spéciaux.

CLASSIFICATION ENTRE CES TROIS DIVISIONS.

Le Catalogue comprendra donc trois grandes divisions :

I. Ouvrages dont les auteurs sont connus;
II. Œuvres collectives et anonymes;
III. Groupes d'ouvrages spéciaux.

Exemples de classification.

La Commission a estimé qu'elle ne devait pas se borner à poser les principes généraux : elle a voulu pousser plus avant son examen et statuer sur un certain nombre de cas douteux pour éclaircir les règles qu'elle venait de poser et pour en fixer d'avance l'application.

Elle a examiné les publications :

1° Politiques et administratives;
2° Judiciaires;
3° Religieuses;
4° Industrielles et sociales;
5° Littéraires;
6° Artistiques.

et elle a pris sur chacune d'elles des décisions qui, par analogie, pourront servir de guide aux rédacteurs du Catalogue général.

1° PUBLICATIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Actes du pouvoir souverain.

I. *Actes du pouvoir souverain.* — Les ordonnances, édits et lettres patentes sont conservés en nombre considérable dans les collections; beaucoup des plaquettes qui les contiennent remontent aux débuts de l'imprimerie et sont contemporaines des premières impressions faites en plusieurs villes de France. Deux modes de classement s'offrent à l'esprit : les comprendre sous le nom de chaque prince, considéré comme auteur de l'ordonnance, dans la première partie du Catalogue, ou bien les tenir pour l'œuvre anonyme du pouvoir souverain et en donner la liste complète par ordre chronologique de date et de règne dans la seconde partie. Ce dernier système a paru préférable et il a été adopté comme règle générale. Il a été toutefois admis qu'à titre exceptionnel, les exemplaires d'ordonnances qui présenteraient, soit par la date, soit par la reliure ou par toute autre particularité, une valeur bibliographique spéciale, seraient rappelés dans la première section du Catalogue.

Actes parlementaires.

II. *Actes parlementaires.* — La masse de ces actes rentre dans la série des publications des Chambres : annales parlementaires, procès-verbaux des assemblées, actes officiels qui forment des suites pour chaque session ou chaque législature. Il ne peut être question d'en rompre l'unité. Dans leur ensemble, elles forment au premier chef une œuvre collective qui a sa place dans la seconde partie du Catalogue.

Discours.

Il en est différemment des discours tirés à part qui forment des pièces détachées; une pagination indépendante, le nom de l'auteur, une couverture spéciale constituent à la brochure une individualité qui la fait entrer dans la première

section. Les exposés des motifs des projets et des propositions de lois, les rapports de commissions suivront la même règle. Selon la pagination et la couverture qui en sont les caractères distinctifs, ils iront rejoindre les livres ou les collections.

Les actes des conseils généraux et des conseils municipaux seront traités suivant les principes qui viennent d'être énoncés. Un article collectif : *Conseils généraux*, sera divisé suivant l'ordre alphabétique des départements et chaque département contiendra par ordre chronologique les publications de chaque session. Au mot : *Conseils municipaux*, dans chaque département, les noms de communes seront rangés alphabétiquement. Il y aura lieu d'examiner par la suite s'il ne serait pas à propos de publier un catalogue spécial sur une matière qui intéresse particulièrement les départements et les villes. Conseils généraux et municipaux.

III. *Circulaires et affiches électorales.* — Les pièces électorales avaient été traitées séparément dans le catalogue méthodique de l'Histoire de France; il y avait là une sorte de précédent qui semblait engager la Commission. Toutefois elle s'est rendu compte de l'immensité du dépouillement à faire, elle a examiné les collections de placards rangés par circonscriptions, par départements et par périodes, et elle en est arrivée à proposer un expédient : il s'agit de leur appliquer un traitement différent suivant qu'elles appartiendraient à l'histoire du passé de la France ou à l'histoire contemporaine commençant en 1800. Élections.

Les circulaires et affiches relatives aux États généraux, à l'Assemblée législative, à la Convention et aux assemblées de la période intermédiaire qui sont décrites dans le catalogue méthodique et y ont reçu une cote, seront considérées Avant 1800.

comme appartenant à la première partie du Catalogue général.

Après 1800.

Les pièces électorales postérieures à 1800 seront traitées dans la seconde partie, sous la rubrique générale : *Élections*, au nom du département, suivant l'ordre chronologique des opérations et suivant l'ordre alphabétique des circonscriptions. Ce mode de classement est le seul qui soit à la fois très pratique et parfaitement clair.

Affiches politiques et administratives.

IV. *Affiches politiques et administratives.* — Par analogie avec l'article précédent, il a paru que les affiches politiques et administratives devraient être groupées par départements, villes et dates.

Mais la Commission a cru devoir tenir grand compte de l'ordre qu'elle a trouvé établi et qui lui a semblé conforme à la bonne règle. Les affiches officielles sont des pièces historiques au premier chef ou un acte administratif purement banal. Dans le premier groupe se rangent les proclamations politiques, celles qu'un ministre ou un représentant de l'autorité fait placarder au milieu de troubles politiques. Celles-là sont traitées comme des pièces historiques et prennent rang dans la première partie du Catalogue au nom du signataire. Quant aux ordonnances et arrêtés pour l'exécution des lois, leur affichage est une formalité qui n'en fait pas un acte politique; elles peuvent être comprises dans l'ensemble de recueils factices.

Journaux et revues périodiques.

V. *Journaux.* — Les journaux et revues périodiques prendront place dans la seconde division. Ce genre de publications a un caractère anonyme, alors même que les articles sont signés. Il est arrivé cependant que certaines feuilles se sont confondues avec le nom de leurs auteurs. La Com-

mission a exprimé le vœu qu'en pareils cas une mention figurât au catalogue des noms propres : ainsi l'article *Marat* ne serait pas complet sans une indication de l'*Ami du peuple*.

Les publications périodiques figureront au nom du département et de la ville où elles paraissent, et lorsqu'il y en a plusieurs dans la même ville, elles seront disposées suivant l'ordre alphabétique.

2° PUBLICATIONS JUDICIAIRES.

Publications judiciaires.

Mémoires et factums. — Nous avons dit plus haut (p. 26) qu'un catalogue spécial des *Factums* antérieurs à la Révolution était en cours d'impression. La Commission a exprimé le vœu que ce répertoire, fait avec le plus grand soin, fût considéré comme partie intégrante du Catalogue général et qu'il fût suivi d'une table des noms des jurisconsultes, des défendeurs et de ceux des demandeurs qui n'auraient pas été imprimés dans le recueil à leur ordre alphabétique. Enfin la série moderne, qui n'y figure pas, devra être l'objet d'un dépouillement sommaire.

3° PUBLICATIONS RELIGIEUSES.

Publications religieuses.

Les mandements épiscopaux forment une collection considérable. Un classement par noms d'évêques a paru de nature à rendre moins de services aux chercheurs que par ordre alphabétique de diocèses et par ordre chronologique dans chaque siège épiscopal. A part les noms des grands évêques, on désigne le plus souvent le prélat par le nom de son diocèse. Tous les actes épiscopaux du même évêque seront ainsi groupés dans un ordre facile à suivre et se trouveront dans la seconde partie du Catalogue.

Lorsque l'exemplaire du mandement portera quelque note autographe de l'auteur ou présentera quelque particularité notable, il sera spécialement mentionné dans la première partie du Catalogue général.

4° PUBLICATIONS INDUSTRIELLES OU SOCIALES.

Publications industrielles ou sociales.

Les prospectus et statuts de sociétés, les rapports annuels aux comices agricoles, aux assemblées d'actionnaires, le compte rendu des opérations, tout le mouvement des associations industrielles ou commerciales constitue une œuvre essentiellement anonyme : ce n'est pas un nom propre, c'est la raison sociale, c'est le titre de la société qui seul intéresse. Cet ordre de pièces est donc nécessairement placé dans la seconde partie du Catalogue. Elles y figureront sous leurs différentes rubriques : comices agricoles, chemins de fer, navigation, banques, mines, fonderies, syndicats, etc. Les différentes sociétés seront rangées alphabétiquement, et les rapports et documents se succéderont suivant l'ordre chronologique pour représenter l'histoire de chaque société.

5° PUBLICATIONS LITTÉRAIRES.

Publications littéraires.

Les productions des établissements d'enseignement et des sociétés savantes appartiennent dans leur ensemble à la série des œuvres collectives; aux mots : *Faculté*, *École*, *Collège*, figureront alphabétiquement les différentes villes où ces établissements existent; la date d'impression réglera l'ordre des publications dans l'intérieur de chaque article. Ainsi seront rangés les programmes, les rapports, les palmarès, etc.

Sociétés savantes. — Académies.

Au mot : *Sociétés savantes* ou *Académies*, seront réunies toutes

les académies et sociétés suivant le rang alphabétique des pays et des villes et chaque société formera un groupe séparé, comprenant la série chronologique de ses mémoires, comptes rendus ou bulletins.

Il est bien entendu que les mémoires présentés à une académie seront traités comme un ouvrage séparé, quand le tirage à part leur affectera une pagination spéciale qui en fera une individualité bibliographique. En sera-t-il de même pour les thèses dont les collections accumulées à la Bibliothèque sont énormes? Cette question a retenu longtemps notre attention; elle nous a paru comporter des solutions diverses.

Thèses de licence en droit.

Thèses de licence. — Jusqu'en 1871, les aspirants au grade de licencié en droit devaient imprimer une thèse mi-partie latine et française. Consacrer à chacune d'entre elles quelques lignes nous a semblé hors de proportion avec leur valeur, en général fort médiocre. Dans la seconde partie du catalogue, au mot : *Faculté de droit*, au sous-titre : Paris, sous la rubrique : Thèses de licence, figureront la date et le nom de l'auteur de la thèse. Ces deux mentions ne comporteront qu'une ligne.

Thèses de doctorat.

Thèses de doctorat. — Pour ces thèses qui forment un volume et constituent un ouvrage important, quelquefois de grande valeur, la solution ne peut être la même. La Commission a exprimé le vœu que les thèses de doctorat en théologie et en droit, de doctorat ès lettres et ès sciences fussent traitées comme des livres séparés.

Elle aurait appliqué la même règle aux thèses de médecine, si leur nombre énorme ne nous avait pas obligés à prendre une décision particulière. Tandis que les quatre catégories précédentes ne comportent que quelques milliers

de volumes, la Bibliothèque possède 85,000 thèses de doctorat en médecine. Un classement sur cartes par ordre de matières existe; en y ajoutant une table alphabétique des noms d'auteurs, ce catalogue formerait un de ces chapitres spéciaux qu'il serait utile de mettre, sous une forme détachée, à la portée des travailleurs.

Thèses étrangères.

Thèses étrangères. — Depuis 1883, ces thèses font l'objet d'un catalogue publié annuellement en annexe au Bulletin périodique. Le Catalogue général les comprendrait dans sa seconde section, suivant le même plan, au mot: *Universités étrangères.*

Titres scientifiques.

Les *Titres scientifiques*, sorte de bibliographie dans laquelle l'œuvre d'un candidat est soigneusement relevée, méritent un traitement de faveur : insérés jusqu'à présent dans les divisions *Biographies* des catalogues méthodiques, ils devront être classés dans la première partie du Catalogue, aux noms d'auteurs.

Catalogues de livres.

Les *Catalogues de livres* forment une masse considérable de valeur très inégale. Tandis que les catalogues fameux dus à des bibliographes constituent des œuvres personnelles qui doivent figurer dans la première partie de notre Catalogue général, il convient de grouper dans la seconde partie tous les autres, au nombre de 40,000, dont les cartes sont faites.

Ils seront classés par ordre alphabétique de possesseurs pour les ventes de bibliothèques et par ordre chronologique pour les anonymes. Cette série offrant un intérêt particulier pourrait former un de ces chapitres spéciaux qui seraient mis à la disposition du public comme les *Factums* ou les Thèses de médecine.

Les *Catalogues modernes de librairie* constitueraient un autre groupe, rangé par ordre alphabétique de noms de libraires et par ordre chronologique sous chaque nom.

6° PUBLICATIONS ARTISTIQUES.

I. *Collections d'art, livrets des salons.* — Ces recueils, naturellement attribués à la seconde section du Catalogue, pourront peut-être faire l'objet d'un groupe spécial. Déjà le département des Estampes a publié un inventaire d'un recueil de ces livrets imprimés qui doit être considéré comme une partie du Catalogue général. Publications artistiques.

II. *Musique.* — Ce fonds comprend des matières très diverses. Il n'est pas douteux que les traités théoriques sur l'art musical doivent figurer dans la première section du Catalogue, au nom des auteurs. Il en est de même des œuvres musicales importantes qui forment une série de 25,000 articles et dont l'inventaire est terminé. Musique.

En dehors de ces deux groupes, il existe une masse de pièces détachées, romances, morceaux de piano ou de chant, au nombre de plus de 200,000. Aucun inventaire n'en est fait; l'ordre alphabétique des noms de musiciens a maintenu entre eux un classement sur les rayons. Or l'intérêt de ces pièces n'est pas seulement d'ordre musical : les paroles n'ont pas toutes été publiées dans des recueils de poésies et les lithographies qui figurent sur les couvertures ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'art : il y a telle estampe de Gavarni ou de Daumier, tel dessin de Raffet ou de Meissonier qui ne se trouvent pas ailleurs. Un inventaire bien fait devrait comprendre trois cartes au nom du musicien, du poète et du dessinateur. Ce serait un

total de 500,000 cartes à dresser. Cette opération considérable comporte une étude attentive et donne à penser qu'un catalogue spécial conviendrait à cette partie de la Bibliothèque.

En attribuant ainsi à chacune des sections du Catalogue ce qui lui convenait, la Commission a constaté comme par une sorte d'épreuve que les divisions adoptées étaient bonnes; elle croit que ce cadre présente une élasticité très favorable au classement de nos collections et que les modifications de détail que suggérera l'expérience rentreront aisément dans l'ordre du Catalogue général.

RÉDACTION.

La Commission a examiné successivement suivant quels principes devaient être rédigés les articles du Catalogue et quelles étaient les mesures d'exécution nécessaires pour assurer l'unité de rédaction.

COMMENT DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉS LES ARTICLES.

Principales règles de rédaction.] Le Catalogue général doit être complet, mais il n'entre pas dans la pensée des membres de la Commission de donner aux notices qui le composeront l'étendue des catalogues publiés par quelques érudits. Nous ne voulons adopter ni le système des descriptions développées, ni les procédés trop sommaires employés par certaines bibliothèques. La longueur moyenne à laquelle nous nous sommes ralliés est celle qui a été appliquée dans le *Bulletin périodique de la Bibliothèque nationale*, donnant le nom et le prénom de l'auteur, le titre, le lieu de publication, le nom de l'éditeur, la date, le format, la cote de la Bibliothèque et,

s'il y a lieu, la mention de la collection ou du périodique d'où l'ouvrage est extrait. Voici un exemple qui rendra cette description plus précise :

> **Gouberville** (Gilles de). — Le Journal du sire de Gouberville, publié sur la copie du manuscrit original faite par M. l'abbé Tollemer, avec une introduction et un appendice, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire... — *Caen, H. Delesques*, 1892, in-4°. [Lc[19] **13**
>
> (La couverture imprimée porte : *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 4e série, 1er volume, XXXe volume de la collection.*)

Pour les livres nouveaux, la notice comprenant tout ce qui est indispensable est encore plus courte :

> **Gréard** (Oct.). — Nos adieux à la vieille Sorbonne, par Oct. Gréard... — *Paris, Hachette*, 1893, in-8°. [8° R. **11452**

La Commission, qui a eu sous les yeux les notices faites par le service de la Bibliothèque, a été unanime à approuver les règles suivies auxquelles il sera d'autant plus facile de se conformer que le personnel du Catalogue y est depuis longtemps habitué.

Conséquences d'une règle inflexible.

Telles sont les conditions générales; mais il serait tout à fait contraire à une bonne méthode de fixer une règle absolue. Le même jour, entrent à la Bibliothèque, venant du dépôt légal et sortant de la maison Hachette, un tome de Molière, de la collection des Grands écrivains, et un exemplaire de la 50e édition d'une grammaire latine. Est-il possible d'appliquer à ces deux livres le même traitement? Et si, à l'entrée, le Bulletin mensuel doit les signaler également, le Catalogue général ne devra-t-il pas édicter des mesures différentes?

Livres à nombreuses éditions.

Pour les livres à nombreuses éditions, sans changements annoncés sur le titre, nous avons pensé que la notice devrait

se borner à décrire la plus ancienne édition et à grouper les autres d'une façon sommaire.

Quoique ces règles ne s'appliquent pas aux éditions à l'occasion desquelles se sera produite une modification de titre, de format ou d'éditeur, la Commission espère que cette abréviation allégera sensiblement le poids de certains articles.

En effet, nous avons eu sous les yeux les cartes relatives à des auteurs fort peu connus du XVIIIe siècle; tel était le nombre des réimpressions de leurs œuvres qu'en les décrivant séparément, elles auraient rempli 25 ou 30 pages du Catalogue. Le procédé que nous venons d'indiquer permettrait de les réduire à trois pages. Les livres liturgiques, les livres classiques et les romans appartenant à la période moderne profiteront d'une règle dont nous n'hésitons pas à proposer l'application.

Lorsqu'un livre précieux, une des raretés que contient la Réserve, devra être l'objet d'une notice, et que ce livre aura été décrit dans un recueil bibliographique faisant autorité, on se contentera, après la mention usuelle, de renvoyer à ce recueil. Là où il aurait fallu un quart de page, il suffira de quatre lignes ordinaires.

Ce qui fait la perfection d'un catalogue général, ce n'est pas qu'il donne tout, mais que, dans une recherche rapide, on puisse tout embrasser et tout découvrir.

Doubles. Les *doubles* doivent-ils être l'objet d'une mention spéciale? Lorsqu'il s'agit des incunables, de livres très anciens, ou remarquables par une note manuscrite ou des reliures précieuses, le double doit être décrit séparément avec le même soin et la même étendue que l'exemplaire simple.

On a proposé de ne pas mentionner les doubles ordinaires et de laisser aux répertoires intérieurs l'indication

d'un fait sans importance pour le public. Cette omission peut présenter des inconvénients. Certains ouvrages, dont l'existence en double semblait de peu de conséquence, deviennent rares; l'Histoire généalogique du P. Anselme, consultée par des lecteurs de plus en plus nombreux, s'use en moins de temps; la salle de travail, ouverte pendant neuf heures au lieu de six, consomme et anéantit certains ouvrages. Il faut renouveler les exemplaires détruits non par l'abus, mais par l'usage.

Si le Catalogue général sert d'inventaire de la Bibliothèque nationale et si cette inscription au Catalogue sert à constater la propriété de l'État, la Commission n'a pas jugé prudent d'omettre une mention d'ailleurs fort brève et qui peut appuyer une action en revendication.

OPÉRATIONS À EFFECTUER AVANT L'ENVOI À L'IMPRESSION.

Opérations préliminaires.

Les règles générales à suivre pour la rédaction obligent à un travail préalable qui doit précéder l'impression. Quelles en sont la nature et l'étendue? Comment exécuter cette œuvre préliminaire?

Nous n'avons pas à nous occuper ici de certaines mesures intérieures, telles que récolement, réfection de cartes insuffisantes, décollage de cartes montées en registres, découpage des catalogues méthodiques afin de doter l'Histoire de France d'une seconde série de fiches et de libérer ainsi les cartes utiles à l'impression. Ces opérations diverses, s'appliquant à certaines séries, sont loin de s'étendre à l'ensemble des collections.

L'Administration de la Bibliothèque a communiqué à ce sujet à la Commission les états les plus précis : elle estime que parmi ces travaux les uns seront effectués au fur et à

mesure de la préparation des lettres; les autres constituent des préliminaires indispensables et seront achevés au cours d'avril 1894.

En avril 1894, la préparation commencera.

C'est à cette date que le conservateur adjoint, chargé du service du Catalogue, pourra affecter à la tâche nouvelle les collaborateurs que leurs travaux antérieurs y ont particulièrement préparés.

Importance du personnel.

Une œuvre aussi considérable et aussi minutieuse que la rédaction et l'impression du Catalogue général ne peut être menée à bien que grâce au dévouement d'un personnel préparé de longue main. Sans l'expérience pratique, la science serait impuissante. Le chef le plus compétent ne pourrait, sans de grands dangers, réunir à l'improviste et former un bataillon de travailleurs. Ni la volonté, ni le budget ne peuvent tenir lieu du temps. Des traditions déjà longues, la vie intime et habituelle de la Bibliothèque sont nécessaires au groupe d'élite qui mettra en train le travail de la première lettre.

Le chef du service du Catalogue devra réunir sous ses ordres une douzaine de collaborateurs; avec leur aide, il préparera les premiers travaux, s'appliquera à résoudre les difficultés de détail et à mettre en pratique les règles que nous avons déduites de l'expérience.

Par la suite, lorsque la marche aura été invariablement fixée, il sera possible de multiplier ses moyens d'action dans la mesure des ressources; les recrues venant alors s'encadrer parmi les vétérans, le travail pourra être accéléré sans secousses.

Les opérations se suivront dans un ordre méthodique :

Fusion générale.

1° *Fusion générale.* — La première de toutes consistera à extraire des 45 divisions entre lesquelles sont réparties

les matières, les cartes qu'il s'agira de fondre en une seule série. On prendra, par exemple, dans chacune des divisions, la fraction de la première lettre qui va de AA à AD. Les cartes relatives aux noms d'auteurs commençant par ces lettres seront extraites des boîtes de chaque division et fondues en une seule série suivant l'ordre alphabétique absolu;

2° *Retranchements.* — La seconde opération portera sur l'unification des notices inscrites. Rédigées à des époques différentes, elles sont plus ou moins développées, plus ou moins brèves; elles seront ramenées aux proportions adoptées comme type, en supprimant les longueurs; Retranchements.

3° Les cotes anciennes et les cotes nouvelles sont portées sur chaque carte. La cote ancienne, que l'imprimeur ne devra en aucun cas reproduire, sera biffée;

4° *Additions.* — Les cartes se rapportant aux livres étrangers, dressées avant 1883, portent la traduction en français du titre avec les premiers mots seulement dans la langue originale. Le texte original du titre sera rétabli; Additions.

5° *Groupement par noms d'auteurs.* — Les cartes relatives à un même nom ayant été réunies, le reviseur vérifiera s'il n'est pas en présence de deux ou de plusieurs auteurs homonymes. Quand il se sera assuré de l'identification de l'auteur et de son œuvre, qu'il sera certain de se trouver en présence d'un seul auteur, il rangera les cartes suivant les principes que nous avons posés (voir pages 37-38); Œuvre d'un auteur.

6° *Auteurs dont l'identité n'aura pas pu être déterminée.* — Le reviseur réduira à la moindre proportion le nombre des cartes relatives à cette catégorie;

7° *Longs articles.* — Dès que le nombre des ouvrages se rapportant à un même auteur dépassera dix, les notices seront numérotés. Lorsque le groupe sera plus considérable, il sera dressé un tableau sommaire donnant la division adoptée, tableau qui sera imprimé en tête de la série d'ouvrages appartenant à un auteur et qui portera des renvois aux numéros;

Éditions multiples.

8° *Fusion des cartes d'éditions ou d'exemplaires multiples.* — Au cours des opérations qui précèdent, les cartes désignant un même ouvrage plusieurs fois édité ou figurant en double dans les collections se trouveront rapprochées. Le reviseur se livrera à un examen minutieux pour vérifier s'il est en présence d'impressions successives d'un même texte, ou de doubles exemplaires identiques, afin de leur appliquer les principes posés plus haut.

L'Administration de la Bibliothèque estime qu'en commençant à la fin d'avril les opérations qui précèdent, elle serait en mesure de poser les fondements du travail, de faire la fusion et la mise au point des cartes d'inventaire d'une notable partie de la lettre A, de telle sorte qu'avant la fin de l'année 1894 la matière des premières feuilles de l'inventaire alphabétique pût être livrée à l'imprimeur.

Inventaires qui ne devront pas retarder l'impression.

Travaux divers qui ne pourront être achevés avant le commencement de l'impression. — Nous avons omis à dessein le calcul du temps nécessaire pour le dépouillement et l'inventaire sur cartes : 1° des imprimés conservés aux cabinets

des Manuscrits, des Estampes et des Médailles; 2° des livres du palais de Fontainebleau. Attendre la fin de ces inventaires aurait pour effet d'ajourner l'impression. En les poussant activement, il est certain que, avant l'achèvement de l'impression des lettres C et D, les cartes qui auront été dressées seront comprises au fur et à mesure dans les séries préparées pour l'impression. Les cartes arrivées trop tard seront réservées pour le supplément.

IMPRESSION.

Type.

La Commission s'est préoccupée du choix du type qui avait un rapport étroit avec l'étendue de la publication. Les caractères et la justification des catalogues méthodiques ont été écartés; le type du Bulletin périodique auquel sont habitués le service et le public de la Bibliothèque a semblé préférable. La Commission exprime le vœu que le format grand in-quarto soit adopté. Chaque page pourra contenir en moyenne une quarantaine de notices, ce qui donnera par volume de 800 pages 32,000 notices.

Format.

Étendue de l'œuvre.

L'ensemble du Catalogue général pourrait comprendre au plus 80 volumes.

Cette évaluation concorde assez exactement avec les observations que nous avons pu faire au *British Museum*, où l'impression du catalogue est commencée depuis quelques années. On sait que cette grande entreprise se poursuit avec activité : 267 fascicules ont déjà paru; le Catalogue comprendra plus de 500 fascicules. En étudiant les proportions de cette publication, il est permis de croire que nos prévisions ne sont ni au-dessus, ni au-dessous de la vraisemblance.

Lorsque la rédaction aura été préparée suivant les règles

que nous avons proposées, l'impression pourra commencer et se poursuivre avec une rapidité régulière.

La matière de chaque volume sera complète au moment où le bon à tirer de la première feuille sera donné. A la date de ce bon à tirer, qui sera inscrite sur le faux titre du volume, les additions seront arrêtées et les livres qui se rapporteront au fragment alphabétique du volume seront réservés pour le supplément[1].

DÉCOUPAGE.

Formation des séries au cours de l'impression.

Le Catalogue général rendra d'inappréciables services avant même que l'impression en soit achevée. La Commission a insisté sur ce point qui mérite d'être mis en lumière.

La série alphabétique sera tenue perpétuellement au courant, grâce à l'addition des articles de même rédaction qui proviendront des découpages du Bulletin périodique.

D'autre part, le découpage des volumes du Catalogue général fournira le moyen de créer des répertoires méthodiques suivant les besoins du service de la Bibliothèque et des lecteurs, de telle sorte que le public n'ait rien à envier aux catalogues méthodiques les plus perfectionnés.

Cette heureuse combinaison, dont on peut déjà, pour les séries modernes, apprécier les résultats dans la salle de travail, réalisera ce qu'il est possible de désirer pour l'ensemble de nos collections d'imprimés.

[1] Il est à souhaiter que le Bulletin périodique constitue le véritable supplément. En continuant à le découper, pour tenir perpétuellement à jour les séries, on accomplit l'œuvre la plus économique et la plus pratique.

CONCLUSIONS.

La Commission vous propose, Monsieur le Ministre, l'impression du Catalogue général des imprimés; elle sait qu'elle prépare ainsi le couronnement d'une œuvre considérable poursuivie depuis de longues années.

Ce n'est pas en un jour qu'un établissement comme la Bibliothèque nationale sort du chaos, parvient à l'ordre et peut ouvrir ses trésors à un nombre de visiteurs que les plus hardis n'auraient osé prévoir.

État de la Bibliothèque en 1868.

En 1868, il y a vingt-cinq ans, les lecteurs, reçus dans l'ancienne salle du premier étage, ne trouvaient autour d'une longue table qu'une centaine de sièges; on attendait longtemps l'arrivée des livres qui sortaient mystérieusement d'un monte-charge; pour posséder plus vite le livre attendu, chacun se pressait debout autour du bureau; à l'appel de son nom, le lecteur recevait les volumes; mais souvent il lui arrivait de ne découvrir ni place à la table, ni même un siège, et il s'en allait, découragé. Si l'attente du livre se prolongeait, il n'avait sous la main pour une recherche courante ni ouvrage, ni guide à consulter. Quelques dictionnaires, en très petit nombre, étaient les seuls volumes qu'il pût feuilleter. On y avait ajouté la Biographie de Michaud. Quant à un manuel de librairie, à une bibliographie, ils étaient réservés aux conservateurs. Je ne parle pas des catalogues de la Bibliothèque nationale. Les répertoires de Clément et leurs suites existaient et rendaient, on l'a vu, de grands services à l'administration intérieure; mais une indiscrétion aurait pu être commise; il fallait à tout prix l'empêcher : le règlement de 1833 y avait pourvu : « Il est interdit aux travailleurs, portait l'article 40, de faire la

Interdiction de faire une recherche dans les catalogues.

recherche dans les catalogues, inventaires ou bulletins des objets qu'ils désirent avoir. » En 1839, on crut nécessaire de redoubler de précautions : « Dans aucun département, dit l'article 60 du nouveau règlement, les catalogues ne sont communiqués au public. » En 1868, alors qu'on est entré dans la voie de l'impression des catalogues, les inventaires manuscrits sont l'objet d'une nouvelle défense : une autorisation spéciale de l'administrateur général est nécessaire pour communiquer un inventaire.

C'est à ce régime de défiance qu'il faut comparer les facilités de toutes sortes qui entourent aujourd'hui ceux qu'une recherche amène dans la salle de travail. Si l'accroissement prodigieux du nombre des lecteurs, en dépassant toute prévision[1], a fait renaître des difficultés, si les sièges sont parfois insuffisants, en revanche les répertoires, les collections les plus complètes et les plus variées peuvent être consultés sans qu'il soit nécessaire de les demander. Dès l'ouverture de la salle, le 5 juin 1868, 1,632 volumes placés sur des tablettes attendaient le public. Cette innovation excitait bien l'alarme de quelques bibliothécaires! Les livres seraient maculés, usés, peut-être détournés. Rien de tout cela ne se produisit. Depuis vingt-six ans, le nombre de volumes enlevés a été insignifiant.

État en 1893.

Tel a été le succès de la tentative que les casiers se sont multipliés : aujourd'hui 9,000 volumes sont à la disposition du lecteur. Quel est l'érudit assez heureux pour avoir dans son cabinet, à la portée de sa main, une aussi riche biblio-

9,000 volumes à la disposition du lecteur.

[1] En 1868, la salle de travail recevait 23,675 lecteurs qui demandaient 77,713 volumes. Par une progression constante, ces chiffres sont arrivés à 117,000 lecteurs demandant 430,000 volumes en 1893. L'accroissement est continu, tandis que celui de la salle publique est arrêté depuis quinze ans (62,000 lecteurs, 80,000 demandes) (voir *Pièces justificatives, n° III*).

thèque de travail? Celui qui vit à la Bibliothèque nationale au milieu de telles ressources dispose d'un instrument de recherches que nul ne possédait avant lui et qu'aucun savant ne trouverait dans de telles conditions, fût-il conservateur du dépôt le plus riche.

Catalogues et inventaires offerts au public.

Ce chiffre de 9,000 volumes n'exprime pas encore les moyens d'investigation dont jouit le lecteur : nous sommes loin du temps où les inventaires étaient le privilège des conservateurs. Outre les catalogues imprimés de l'Histoire de France et de la Médecine, les catalogues autographiés du supplément de l'Histoire de France et de l'Histoire de la Grande-Bretagne et ceux de diverses autres séries historiques, deux séries de fiches sont placées dans la salle de travail. Elles comprennent tout ce qui a paru dans le Bulletin périodique pour les livres étrangers depuis 1875, pour les livres français depuis 1882. Une collection est rangée suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des premiers mots du titre pour les œuvres anonymes. Une seconde collection, comprenant les mêmes ouvrages, est rangée suivant l'ordre alphabétique des noms de matières.

Grâce à ces ressources, le lecteur rédige son bulletin de demande. Il n'a plus à attendre devant le bureau l'appel de son nom; le livre lui est apporté à la place qu'il a choisie. S'il a encore à se plaindre de la durée inévitable des recherches, la faculté de consulter librement les grandes collections qui peuvent éclairer ses études doit le plus souvent remplir son temps.

Ainsi un catalogue complet des livres parus depuis dix ans, tous les répertoires de bibliographie, les derniers numéros parus des principaux périodiques français et étrangers disposés sur une table, les meilleures éditions et les collections les plus précieuses, en chaque matière, voilà

ce que l'Administration de la Bibliothèque offre aux lecteurs.

Extension des heures d'études.

En même temps que les ressources intellectuelles se multipliaient, les heures d'études ne cessaient de s'étendre. Sept heures en hiver, neuf heures en été, telles sont les séances prolongées qui ont imposé au service intérieur, à tous les degrés, des efforts en échange desquels il ne demande et n'attend que la reconnaissance du monde savant.

Nouveaux projets.

Ce ne sont pas les dernières réformes : ceux qui ont conçu et mené à bien tant d'améliorations entrevoient de nouveaux progrès; une seconde salle de lecture aménagée pour le travail du soir, des magasins offrant une place qui manque, une augmentation de personnel qui permette d'abréger la durée des recherches : ce sont là les réformes qu'on réserve au public. Il les réclame avec cette impatience qui croît, comme toujours, en proportion non de ce qui manque, mais des facilités même qui sont accordées; pour modérer son ardeur, il doit se souvenir de ce qu'il a obtenu et des efforts qu'ont coûté ces succès.

En vérifiant les étapes parcourues, nous ne marquons pas seulement notre gratitude pour l'œuvre accomplie par un savant incomparable, auquel la Bibliothèque doit, avec l'ordre de ses collections, une sorte de fondation nouvelle, nous essayons d'assurer pour lui et pour ses collaborateurs la route qu'ils auront à frayer demain. L'Administration de la Bibliothèque nationale a réalisé depuis dix-huit ans des réformes considérables, et (nous devons lui rendre cet hommage) avec des moyens limités. Or elle est en présence de deux difficultés sans précédents :

La production toujours croissante des imprimés et le développement illimité de la presse périodique lui imposent des obligations dont elle doit prévoir l'étendue;

D'un autre côté, le développement de l'instruction aug-

mente déjà et accroîtra de plus en plus le nombre des lecteurs.

Ce double mouvement ne peut être nié; il n'est pas seulement la suite des lois : il est irrésistible comme le courant des mœurs et la tendance de la civilisation elle-même. Or son influence sur l'avenir de nos grandes collections est considérable. Tandis que toutes les bibliothèques sont appelées à prendre un caractère particulier et à devenir l'instrument d'études techniques ou de besoins spéciaux, la Bibliothèque nationale est destinée à demeurer le réservoir commun vers lequel aboutit la production de la librairie française. Elle ne peut être étrangère à aucune manifestation de la pensée humaine; recevant tout ce qui se publie, elle doit tout conserver, n'a la faculté de rien exclure et elle est obligée de tout communiquer sans hésitation dans la recherche, et sans retard dans la remise.

Ce qu'elle a fait depuis quarante ans est le gage de ce qu'elle fera. Elle triomphera de l'encombrement comme elle a vaincu le désordre, et de même qu'elle a su achever l'inventaire des livres, nous sommes aujourd'hui certains qu'en imprimant le Catalogue, elle nous donnera, avec une méthode sûre et sous une forme pratique, un recueil qu'on n'osait plus espérer : le monument de ce qu'ont pensé et écrit les Français depuis quatre siècles.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon plus profond respect,

Le Président de la Commission,
Rapporteur,
GEORGES PICOT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

RECENSEMENT DES LIVRES IMPRIMÉS

(Décembre 1893)

II

TABLEAU DES INVENTAIRES DES LIVRES IMPRIMÉS

(1682-1893)

III

STATISTIQUE DES LECTEURS ADMIS ET DES VOLUMES COMMUNIQUÉS

(1868-1893)

I

RECENSEMENT DES LIVRES IMPRIMÉS.

M. Léopold Delisle, à la demande de la Commission, a bien voulu faire exécuter, en décembre 1893, le recensement des livres du Département des imprimés.

Le détail des chiffres de chaque série figure à la colonne 2 du tableau suivant.

Nous donnons ici le total des grandes divisions :

Théologie		139.466	articles.
Jurisprudence		157.268	
Histoire		496.228	
Bibliographie		42.928	
Sciences et arts		639.844	
Belles-lettres	Poésie	148.490	
	Théâtre	40.557	
	Romans	109.944	
Polygraphes et mélanges		159.429	
		1.934.154	

Le nombre de volumes ne peut être fixé; mais il ne paraît pas possible qu'il soit inférieur à 2,600,000.

II

TABLEAU DES INVENTAIRES DES IMPRIMÉS.

Il a paru utile de présenter en un tableau l'état des inventaires dressés depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

On peut de la sorte juger d'un coup d'œil les différentes séries que comprend chacun de ces inventaires. Il ressort de ce rapprochement que chaque série est représentée plusieurs fois dans les différents répertoires qui constituent l'inventaire général.

SIGNES CARACTÉRISTIQUES ET TITRES DES DIVISIONS.	NOMBRE DES ARTICLES. (Décembre 1893.)	CATALOGUE de CLÉMENT. *Registres.*	SUPPLÉMENTS AU CATALOGUE DE CLÉMENT. *Registres.*	CATALOGUE IMPRIMÉ DU XVIIIe SIÈCLE. *Volumes in-folio.*	SUPPLÉMENT AU CATALOGUE IMPRIMÉ du XVIIIe siècle. *Registres.*
1	2	3	4	5	6
A. Écriture sainte	17,979	—	—	—	—
B. Liturgie et conciles	27,433	—	—	—	—
C. Pères de l'Église	4,710	—	—	—	—
D. Théologie catholique	72,733	—	—	—	—
D². Théologie non catholique	16,611	—	—	—	—
E. Droit canonique	8,554	—	—	—	—
*E. Droit de la nature et des gens	6,972			—	—
F. Jurisprudence	141,742	—	—		
G. Géographie et Histoire générale	38,647	—	—		
H. Histoire ecclésiastique	35,937	—	—		
J. Histoire ancienne, etc.	29,873	—	—		
K. Histoire d'Italie	18,816	—	—		
L. Histoire de France	270,474	—	—		
M. Histoire d'Allemagne, etc.	59,113	—	—		
N. Histoire de la Grande-Bretagne	14,866	—	—		
O. Histoire d'Espagne et de Portugal	7,746	—	—		
O². Histoire d'Asie	7,073	—	—		
O³. Histoire d'Afrique	3,648	—	—		
P. Histoire d'Amérique	9,688	—	—		
P². Histoire de l'Océanie	347	—	—		
Q et Δ. Bibliographie	42,928	—	—		
R. Sciences philosophiques, morales et physiques	93,529	—	—		
S. Sciences naturelles	66,980	—	—		

TABLE ALPHABÉTIQUE par NOMS D'AUTEURS des quatre catalogues précédents. (Ancien fonds.) — *Sur bulletins in-4°.*	INVENTAIRE (a) PARTIEL ALPHABÉTIQUE des fonds intermédiaires dits fonds non portés et des nouveaux fonds. — *Sur cartes mobiles.*	CATALOGUES MÉTHODIQUES ENTREPRIS depuis 1852. — *Volumes in-4° ou cartes montées sur registres.*	TABLES ALPHABÉTIQUES de ces CATALOGUES méthodiques. — *Volumes in-folio ou cartes mobiles.*	INVENTAIRE GÉNÉRAL ENTREPRIS depuis 1858. — *Cartes montées en registres.*	CATALOGUE ALPHABÉTIQUE des FONDS NOUVEAUX constitués depuis 1875. (b) — *Sur cartes mobiles.*	DOUBLE RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE d'une partie des fonds nouveaux. (c) — *Bulletins fixés dans des reliures mobiles.*	INVENTAIRE du FONDS ANCIEN ET DU FONDS intermédiaire préparé depuis 1875 en vue du Catalogue général. — *Sur cartes mobiles.*
7	8	9	10	11	12	13	14
A. —	—			—	—	—	
B. —	—			— (d)	—	—	
C. —	—			—	—	—	(e)
D. —	—			—	—	—	
D². —	—			—	—	—	
E. —	—			—	—	—	
¹E. —	—				—	—	— (f)
F. —	—				—	—	— (g)
G. —	—				—	—	— (h)
H. —	—				—	—	— (i)
J. —	—				—	—	—
K. —	—				—	—	— (j)
L. —		— (k)	— (l)		—	—	(m)
M. —	—				—	—	—
N. —		— (n)	— (o)		—	—	(m)
O. —	—	— (p)	— (r)		—	—	(m)
O². —	—	— (q)	— (r)		—	—	(m)
O³. —	—	—	— (r)		—	—	(m)
P. —	—	—	— (r)		—	—	(m)
P². —	—	—	— (r)		—	—	(m)
Q et Δ. —	—				—	—	—
R. —	—				—	—	— (s)
S. —	—				—	—	—

NOTES.

(*a*) Cet inventaire par noms d'auteurs ou par titres d'ouvrages a d'abord compris les volumes ou pièces versés depuis 1852 dans les fonds dits *non portés*, sans avoir reçu de cotes; on y a successivement ajouté l'indication d'un certain nombre d'articles des anciens fonds, et, depuis 1875, les cartes se rapportant aux articles des nouveaux fonds pour les divisions autres que les divisions L, N et T.

(*b*) Ce catalogue se compose de cartes insérées à leur ordre alphabétique dans les mêmes boîtes que les cartes de l'inventaire auquel se rapporte la colonne 8 du présent tableau. Il est formé à l'aide des découpures des Bulletins mensuels qui sont imprimés depuis 1875 pour les livres d'origine étrangère, et depuis 1882 pour les livres d'origine française.

(*c*) Ces répertoires sont formés à l'aide de découpures des Bulletins mensuels. Il existe en outre un relevé alphabétique, en 1 volume in-4°, des livres antérieurs au XIXe siècle qui ont figuré dans les Bulletins mensuels jusqu'en 1891 inclusivement.

(*d*) Il a été dressé, en 1880, une table alphabétique, en 1 volume in-4°, des livres de liturgie antérieurs au XVIIe siècle. On possède aussi, sur cartes, un relevé général des livres liturgiques proprement dits, suivant l'ordre alphabétique des noms des églises auxquelles ces livres sont destinés.

(*e*) Les cartes mobiles des divisions A-E seront fournies par le démontage des registres indiqués dans la colonne 11. Les opérations qu'il était indispensable d'accomplir avant le démontage seront achevées avant le mois d'avril 1894.

(*f, g*) Il existe, en 2 petits volumes in-folio, un relevé alphabétique des livres des divisions *E et F placés dans la Réserve. Un catalogue annexe, consacré aux Factums, est en cours d'impression.

(*h*) Une copie abrégée des cartes de la division G a été autographiée en 7 volumes in-4°.

(*i*) Un petit volume in-folio contient un relevé alphabétique des livres de la division H placés dans la Réserve.

(*j*) On procède à une réfection des cartes de la division K. Une copie abrégée des cartes provisoires de cette division a été autographiée en 5 volumes in-4°.

(*k*) Outre les 11 volumes in-4° imprimés de 1855 à 1879, on a autographié en 3 volumes in-4° des suppléments pour les sections Li, Lj, Lk, Lm, Ln (*Histoire des mœurs, Archéologie, Histoire locale, Généalogie, Biographie*). Les suppléments au catalogue méthodique des diverses sections de la division L sont établis sur cartes au bureau du Catalogue.

(*l*) La table alphabétique par noms d'auteurs de la division L est imprimée (p. 1-696) jusqu'à l'article SAINT-MAURIS, et comprend déjà environ 85,000 mentions. Une table alphabétique, plus développée, sur cartes, embrassant toute la division, y compris les articles anonymes, et tenue constamment à jour, est à la disposition des fonctionnaires chargés du service de la salle de travail.

(*m*) Les cartes mobiles des divisions L, N-P² et T seront fournies par le découpage ou la copie des articles des catalogues méthodiques de ces divisions.

(*n*) Autographié en 1 volume in-4°.

(*o*) Indépendamment des tables alphabétiques de la division N sur cartes montées en registres in-folio, et pour les suppléments sur cartes mobiles, les lecteurs ont à leur disposition une copie des articles du catalogue autographié disposés suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres.

(*p*) Autographié en 1 volume in-4°.

(*q*) Autographié en 1 volume in-4°.

(*r*) La table alphabétique des divisions O-P² existe à la fois sous la forme de registres, spéciaux à chacune de ces cinq divisions, et sous celle de cartes mobiles insérées dans les boîtes auxquelles se rapporte la colonne 8 du présent tableau.

(*s*) Un volume in-4° contient un relevé alphabétique des articles de la division R placés dans la Réserve.

(*t*) Indépendamment des tables alphabétiques, sur cartes mobiles, des articles de la division T, qui sont constamment tenues à jour, on a mis à la disposition des lecteurs une copie des articles du catalogue imprimé disposés suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres.

(*u*) Il existe un bon catalogue méthodique de la division musicale, dressé au XVIIIe siècle.

(*v*) Un gros volume in-4° est consacré à un catalogue alphabétique des articles de la poésie latine placés dans la Réserve.

(*x*) Il reste à faire les cartes d'environ 8,000 articles de la division Y*th*. Nous avons, en 5 volumes in-4°, un catalogue des pièces de théâtre publiées isolément, dressé suivant l'ordre alphabétique des titres.

III

STATISTIQUE DES LECTEURS ADMIS ET DES VOLUMES COMMUNIQUÉS.

Ce tableau ne donne aucune idée des volumes consultés. Les personnes qui fréquentent la salle de travail savent seules combien elles recourent fréquemment aux 9,000 volumes mis à leur disposition. Si le personnel de service devait fournir au public les livres courants, il faudrait le doubler.

ANNÉES.	SALLE DE TRAVAIL.		SALLE PUBLIQUE.	
	LECTEURS.	VOLUMES.	LECTEURS.	VOLUMES.
1868	23,675	77,713	16,890	33,940
1869	46,336	171,712	34,472	57,383
1870	30,077	109,333	27,570	48,284
1871	20,143	68,664	24,235	41,001
1872	39,303	142,475	35,538	55,041
1873	44,390	161,677	48,165	76,139
1874	49,804	171,850	52,708	83,452
1875	51,564	187,165	51,000	80,227
1876	53,256	174,707	53,181	79,674
1877	55,464	186,947	58,877	89,108
1878	54,008	185,966	58,961	88,153
1879	61,565	208,113	61,305	88,169
1880	59,198	213,744	54,390	79,207
1881	61,044	226,411	50,385	79,214
1882	65,494	251,583	55,741	38,890
1883	70,592	257,549	58,535	85,819
1884	71,932	274,211	59,131	93,782
1885	84,632	321,485	58,534	89,805
1886	89,162	342,313	57,306	84,774
1887	88,073	336,401	53,839	76,817
1888	98,656	381,409	63,832	93,775
1889	93,722	376,158	59,613	85,175
1890	99,112	398,166	66,678	93,871
1891	100,311	391,896	63,696	87,631
1892	102,910	409,887	62,429	83,844
1893	117,013	430,875	58,504	77,146

m

3 2044 021 233 028

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER

DEC 20 1995

BOOK DUE